

l'inter

MENSUEL D'INFORMATION DES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

MAI/JUIN 1967

Assemblée générale annuelle

Lundi, 19 juin 1967

(Voir page 2)

Fonds Annuel de l'Alma Mater

Objectif \$15,000.00

(Voir pages 3-32)

Tournoi de golf annuel

Jeudi, 8 juin 1967

(Voir page 31)

Voyages en Europe

(Encore quelques places
disponibles)

(Voir page 30)

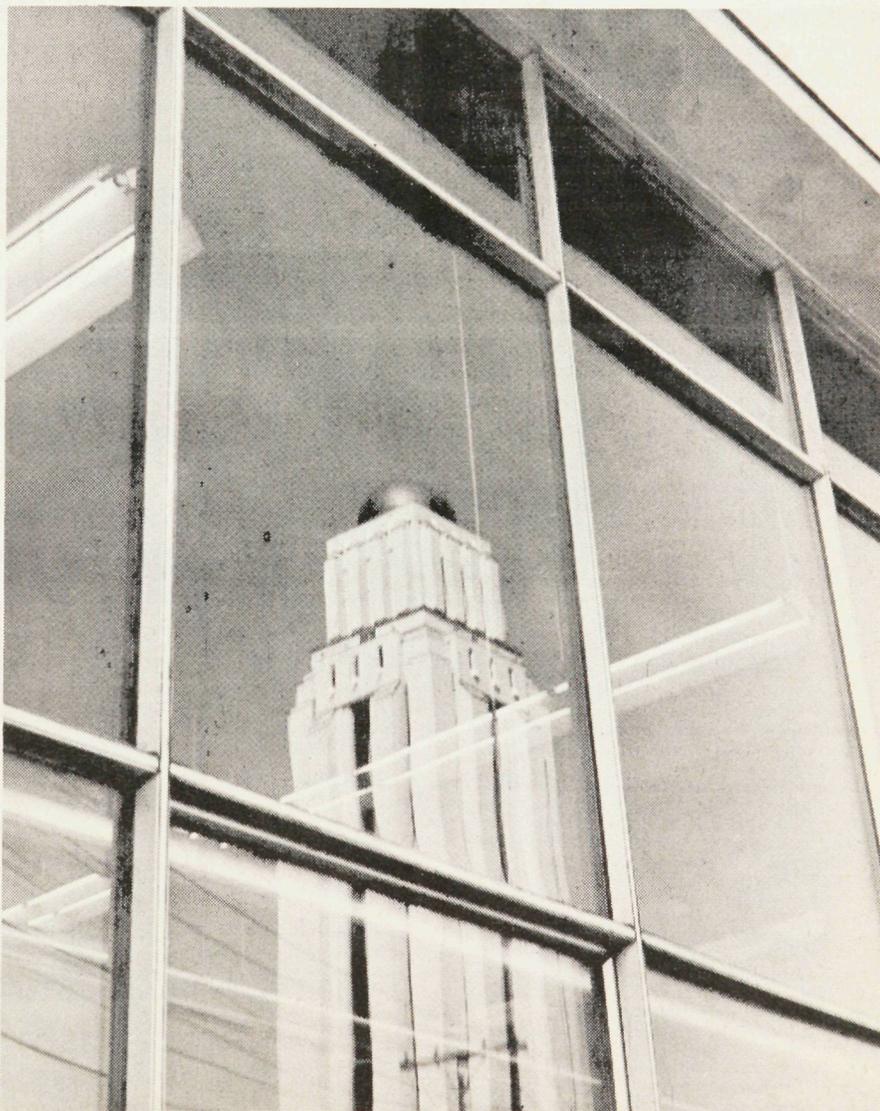


Photo Jean-P. Payette

La Tour se reflétant dans les fenêtres de la centrale thermique.

Assemblées générales

Lundi, 19 juin 1967

Au grand salon du Centre Social 2332, avenue Maplewood, Montréal

Conformément aux articles I/1, II/2, V/15 des règlements de l'Association
TOUS LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
sont invités à deux assemblées générales.

20 heures

Assemblée générale spéciale

Proposition d'amendements aux règlements généraux.

Le bureau de direction recommandera à la prochaine assemblée générale spéciale les modifications suivantes aux règlements généraux de l'association:

Les articles III, IV 2), V, VI, VII, X devraient se lire comme suit:

III - CONSEIL D'ADMINISTRATION COMITE EXECUTIF COMMISSIONS ET AUTRES COMITES

1. Les affaires de l'association administrées et dirigées par un Conseil d'Administration et le Comité Exécutif dont les membres doivent être membres titulaires de l'association.
2. Le conseil d'administration peut former des commissions dirigées par un membre du comité exécutif pour exécuter et coordonner les activités de l'association.
3. Le conseil d'administration doit former les comités prévus au présent règlement; il peut aussi former tout autre comité qu'il juge utile.

ARTICLE IV, paragraphe 2

Le comité exécutif a pour devoir et fonction d'assurer l'exécution des décisions adoptées par le conseil d'administration. En outre, il peut prendre au nom du conseil toutes décisions de caractère purement administratif et dans les cas d'urgence adopter toute autre décision qui lui paraît opportun d'adopter pourvu que ce ne soit pas relativement à une matière qui relève exclusivement de la compétence du conseil d'administration. Le comité exécutif fera rapport de ses activités à chaque assemblée du conseil d'administration.

ARTICLE V

1. Le conseil d'administration de l'association est composé de 12 membres élus par l'assemblée générale annuelle des membres. Fait aussi partie du conseil, mais à titre ex-officio et sans droit de vote, le dernier président sorti de charge.
2. Le conseil d'administration ne peut compter plus de trois (3) membres de la même faculté ou école.

ARTICLE VI

1. Les officiers de l'Association sont: le président, les trois (3) vice-présidents, le secrétaire et le trésorier de l'association.
2. Les officiers sont choisis par et parmi les administrateurs lors d'une assemblée spéciale du conseil qui est tenue dans les quinze (15) jours de l'assemblée générale annuelle.

ARTICLE VII

Le comité exécutif se compose du président, des trois (3) vice-présidents, du secrétaire et du trésorier.
Le président fait partie de toutes commissions et de tous comités nommés ou formés par le conseil. Il ordonne la convocation de réunions du conseil d'administration et du comité exécutif et il en préside les séances. Il veille de plus à l'exécution des décisions qui y sont prises. Il préside les assemblées générales et fait rapport à l'assemblée générale annuelle des activités de l'année écoulée.

ARTICLE X

En cas d'urgence ou d'incapacité de pouvoir d'agir du président, ses charges, fonctions et pouvoirs sont exercés par un des vice-présidents désigné par le président lui-même ou à défaut par le conseil.

21 heures

Assemblée générale annuelle

- Ordre du jour:
1. Rapport du président
 2. Rapport financier 1966-1967
 3. Election du Conseil d'administration

Bulletin de mise en candidature

Je..... diplômé de la
faculté de..... en.....
demeurant à.....rue..... ville.....

pose ma candidature au poste de membre du Conseil
d'administration de l'Association des Diplômés de
l'Université de Montréal lors de l'élection du 19 juin
1967.

Signé.....

Appuient ma candidature:

M.....

Faculté.....

Promotion 19.....

Adresse.....

SIGNATURE.....

M.....

Faculté.....

Promotion 19.....

Adresse.....

SIGNATURE.....

Les bulletins de candidature à l'élection du Conseil d'administration 1967-1968 doivent parvenir: au comité de nomination, les Diplômés, C.P. 6128 Université de Montréal, ou 2910 avenue Maplewood bureau 24, Montréal le ou avant le 16 juin 1967 à midi.

Fait à Montréal, le 15 mai 1967, Yves Guérard, secrétaire.

Message du président

Le Diplômé et le Fonds Alma Mater

La dernière livraison de l'Inter lançait un appel invitant tous les Diplômés de l'Université de Montréal à verser au Fonds Alma Mater qui, cette année, vu les circonstances, est orienté vers un objectif bien précis: l'achat de deux appareils de laboratoire absolument essentiels à la poursuite des recherches déjà entreprises par deux chercheurs de l'Université.

Depuis l'appel lancé, l'Association a reçu les contributions de quelques centaines de membres mais malgré la générosité de ce groupe, l'objectif de \$15,000. est loin d'être atteint. Il est particulièrement étonnant de constater qu'après tout près d'un mois de campagne, un objectif aussi modeste n'ait pas encore été comblé par les 25,000 membres de l'Association. Un calcul rapide, en effet, permet d'établir à moins de \$1.00 la

somme que chaque Diplômé aurait dû verser pour combler largement cet objectif.

Il est vrai que les campagnes de souscriptions de toutes sortes se multiplient et que nos membres sont sollicités de toutes parts pour des motifs tous aussi valables les uns que les autres. Est-ce bien là cependant la véritable explication à donner à cette attitude qui prévaut chez la plupart des diplômés d'universités francophones? Nous croyons au contraire que la véritable cause réside dans le fait que notre société comprend mal la vocation réelle des universités de langue française du Québec et plus particulièrement celle de l'Université de Montréal.

L'histoire de l'Université de Montréal depuis ses débuts indique clairement que cette institution malgré les progrès considérables qu'elle a connus depuis quelques années émerge à peine de la période héroïque où sans pouvoir compter sur les subventions gouvernementales et encore moins sur les fortunes de la société canadienne française, elle devait se limiter à dispenser son enseignement dans les conditions les plus pénibles. Qu'il suffise de rappeler qu'en 1934 le budget total de l'Université de Montréal était de \$485,000. et que le gouvernement provincial y allait d'une contribution généreuse de l'ordre de \$25,000.

Evidemment, la politique gouvernementale à ce sujet a grandement évolué au cours des dernières années; il ne faut cependant pas perdre de vue que

cette période de grande noirceur avait cours il y a à peine trente ans. Dans cet intervalle, l'Université n'a pas cessé de progresser grâce particulièrement aux subventions gouvernementales des dernières années. L'Université peut ainsi aspirer à devenir une institution universitaire de grande envergure mais le travail qui reste à faire est énorme et les exigences de notre société présentent un caractère d'urgence telle qu'on ne saurait combler adéquatement ses besoins que dans la mesure où le développement de l'Université peut être réalisé rapidement. Contrairement à certaines autres institutions où le développement s'est fait graduellement au cours de plusieurs années, l'Université de Montréal doit pouvoir rattraper le temps perdu et se développer à un rythme accéléré pour pouvoir atteindre au niveau d'une institution universitaire parfaitement adaptée à la mesure de l'avenir du Québec.

Nous osons croire que nos membres qui ont négligé jusqu'ici de nous faire parvenir leur contribution, se raviseront sans délai et nous terminons en remerciant ceux qui ont déjà versé au Fonds Alma Mater.

Jean-Claude Delorme
Président

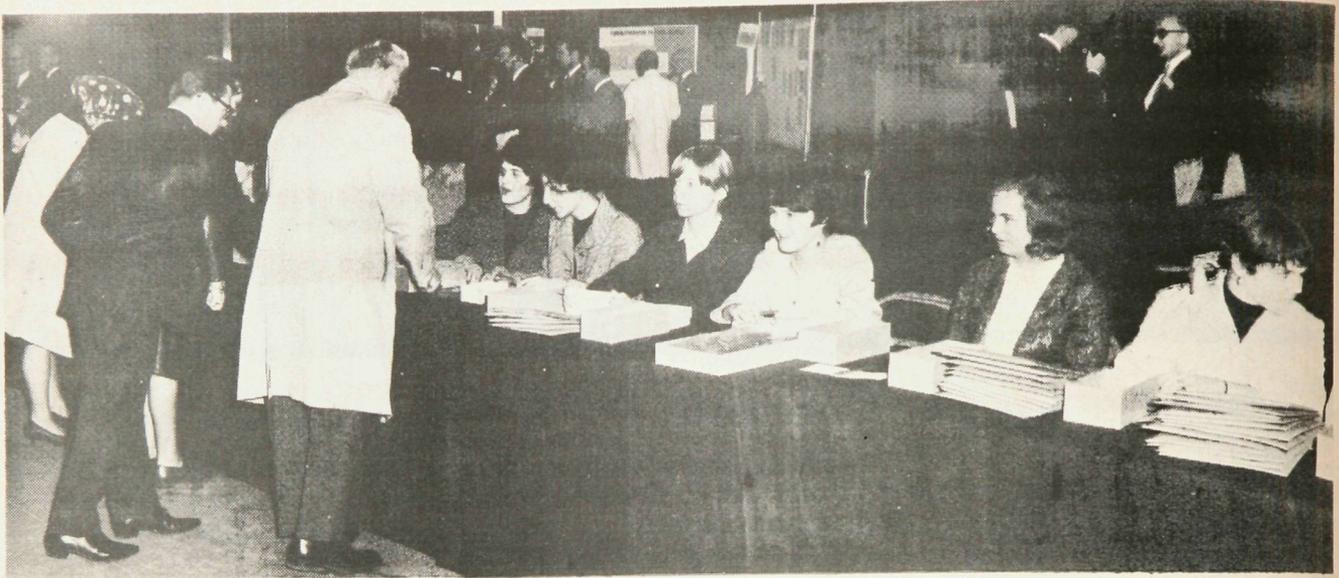
l'inter

Mai/Juin 1967

Vol. 8, no 5

L'INTER, organe officiel des Diplômés de l'Université de Montréal, paraît 10 fois par an. Les bureaux de L'INTER sont situés à 2910, avenue Maplewood, ch. 24. Tel.: 342-1311. Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'objet comme envoi de deuxième classe de la présente publication. Ceux qui désirent nous faire parvenir des communications pour publication dans L'INTER doivent adresser leur envoi à: Les Diplômés, U. de M., C.P. 6128, Montréal 3.

Directeur / Pierre Gravel
Maquette / Gilles Guilbault
Composition-Montage / Typofilm Inc.
Litho / Payette et Payette Inc.



RAPPORT DU COLLOQUE

L'enseignement universitaire et le monde professionnel

Le samedi, 22 avril 1967

**Conférence
inaugurale
présentée par
Me Jules
Deschênes,
président du
Conseil
Interprofessionnel
du Québec**

C'est un geste bien opportun qu'a posé l'Association des Diplômés en lançant cette invitation à une étude généralisée des problèmes que suscitent de nos jours les relations entre les facultés universitaires et les organismes professionnels qui groupent la majorité de leurs diplômés.

La question ne se posait guère à l'époque de la fondation de l'Université de Montréal ou plutôt, elle se résolvait d'elle-même par une sorte de confusion des genres, puisque l'on pouvait alors décrire l'Université comme un ensemble d'écoles professionnelles, soit: l'architecture, la chirurgie dentaire, le droit, le génie, la médecine, la médecine vétérinaire, la pharmacie et la théologie. La faculté constituait véritablement l'antichambre de la profession et l'enseignement s'y donnait en fonction des besoins

et des exigences immédiatement pratiques de celle-ci.

Aujourd'hui — fort heureusement d'ailleurs — l'extraordinaire explosion du savoir humain, la reconnaissance généralisée de la nécessité de la recherche, une volonté de retour à l'humanisme en même temps qu'un profond désir de conquête scientifique, l'épanouissement d'une nouvelle génération d'intellectuels, la découverte par plusieurs d'une carrière dans l'enseignement supérieur, l'éveil des pouvoirs publics aux nécessités de l'éducation et l'accession à l'Université d'une proportion de plus en plus considérable de la jeunesse: toutes ces circonstances ont révolutionné, en peu d'années, la conception que l'on s'était formée de l'Université de sorte que maintenant toutes les facultés réclament, et plusieurs d'entre elles ont obtenu leur indépendance totale des organismes professionnels.

RAPPORT DU COLLOQUE

MAI/JUIN 1967

5

Relations parfois difficiles mais toujours nécessaires

De là, en certains milieux, un malaise, une interrogation, parfois même une hostilité mal déguisée qui nuisent aux relations entre facultés et professions. Pourtant ces relations sont nécessaires et, au risque de froisser certaines susceptibilités, je soutiendrai même que les facultés ont autant besoin des professions que les professions peuvent avoir besoin des facultés.

Ce besoin, les professions le reconnaissent de bonne grâce: c'est dans les facultés qu'elles s'alimentent, c'est là qu'elles assurent leur recrutement et c'est grâce aux facultés qu'elles peuvent espérer améliorer la qualité des services que leurs membres doivent rendre à la société.

Mais il est aussi vrai de dire que les facultés ont besoin des professions. A la vérité, d'aucuns espèrent — sans trop y croire, cependant — qu'ils pourront voir le jour où l'Université, libérée de toute contrainte extérieure, se vouerait en exclusivité à la recherche pure et dispenserait un enseignement olympien que ne pourrait alourdir la gangue des contingences matérielles.

Fasse le ciel que ce rêve ne se concrétise pas, car cet angélisme précipiterait la ruine d'une Université que l'on aurait désincarnée. Il faut que l'Université demeure solidement enracinée dans la société qui la nourrit si elle veut justifier son existence et prospérer.

Au fait, j'irais même jusqu'à maintenir qu'en un certain sens,

les facultés ont plus besoin des professions que celles-ci n'ont besoin des facultés. Car en posant les choses à l'extrême, les professions pourraient toujours organiser chacune sa propre école et assurer ainsi leur continuité tandis que, privées du débouché professionnel, plusieurs facultés se verraient vouées à un byzantinisme stérile. Mais ce n'est évidemment là qu'hypothèse, puisque les professions ne désirent nullement se couper de l'Université et se priver par là de l'irremplaçable source de culture humaine qui jaillit du flanc de la montagne.

Des problèmes nouveaux

Il faut bien reconnaître cependant que l'évolution moderne de l'Université crée des problèmes nouveaux devant lesquels nombre de professions éprouvent une certaine angoisse. Il semble significatif qu'à son assemblée générale du 8 décembre 1966, le Conseil Interprofessionnel du Québec, groupant les dirigeants de dix-huit corporations professionnelles, a adopté à l'unanimité une résolution à l'effet que soit créé, dans chaque profession, un comité conjoint formé de représentants de la profession et de la faculté concernées, afin d'assurer la continuité d'un dialogue qui est devenu nécessaire.

C'est en effet sur plusieurs plans différents que les organismes professionnels s'interrogent au sujet de l'avenir de leurs relations avec l'Université. J'en retiens trois exemples;

1- Au niveau des professeurs: l'on sait que ceux-ci revendi-

quent avec vigueur la liberté académique la plus entière jointe, chez certains, à la liberté de l'engagement politique. D'où, à tort ou à raison, certaines professions s'inquiètent de l'état d'esprit des diplômés qui, formés à l'école de ces professeurs "nouvelle vague", réclameront éventuellement l'admission au sein des professions.

2- Au niveau des programmes: les facultés revendiquent une entière autonomie dans l'élaboration des programmes d'enseignement, qu'elles veulent concevoir en fonction d'une formation humaniste, et elles se rebellent contre la tutelle des professions qui insistent pour exercer un droit de regard sur ces programmes. Encore ici, à tort ou à raison, certaines professions expriment un sentiment d'alarme et cherchent les moyens de s'assurer que leurs futurs membres auront réellement reçu la formation que ces professions jugent essentielle pour la pratique honnête de leur discipline respectives.

3- Au niveau des examens: les facultés tendent à insister pour la reconnaissance automatique de leurs diplômés par les professions, tandis que certaines de celles-ci, à des degrés et par des moyens divers et pour des motifs qui leur appartiennent, insistent pour exercer un droit de regard sur les examens universitaires ou même leur propre examen d'admission.

RAPPORT DU COLLOQUE

6

MAI/JUIN 1967

Autant de problèmes — ai-je besoin de reconnaître qu'il en existe plusieurs autres, sur lesquels le temps ne me permet pas de m'étendre, v.g. : les critères d'admissibilité, les contacts entre l'Université et les professionnels, les relations entre les organismes professionnels et les étudiants, etc. — autant de problèmes, dis-je, devant lesquels il ne servirait de rien de jouer à l'autruche, et nous devons des remerciements à l'Association des Diplômés qui permet aujourd'

d'hui aux organismes professionnels d'en discuter avec les autorités compétentes de l'Université.

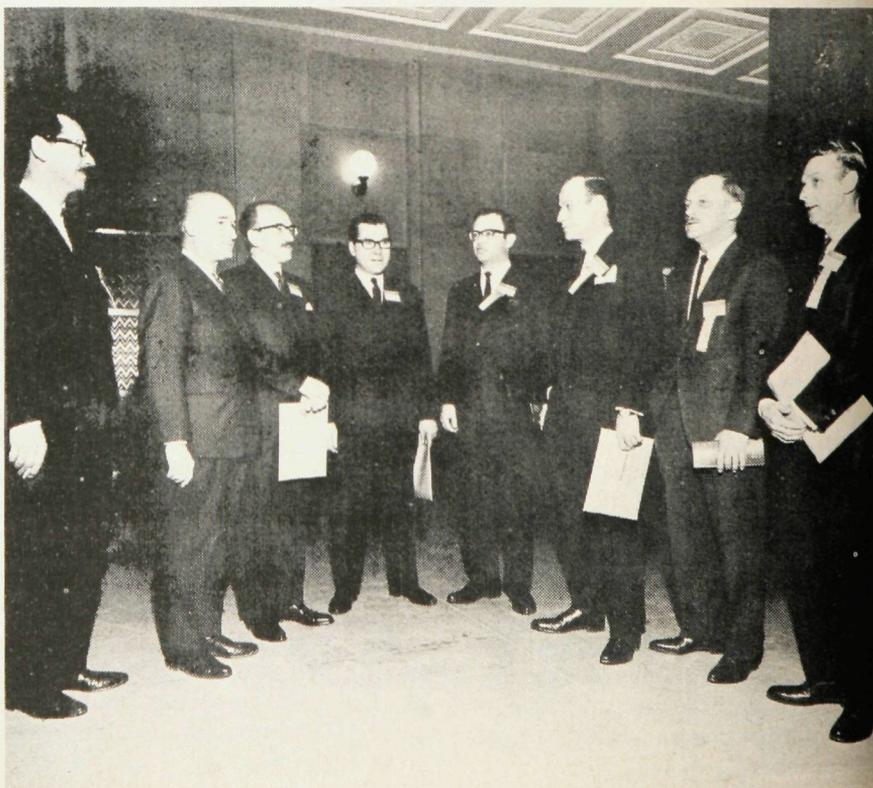
De part et d'autre, sans doute la bonne volonté est-elle entière et le désir de collaboration est-il bien ancré. En toute lucidité, il faut bien prévoir que nous ne résoudrons pas tous les problèmes aujourd'hui, mais de même que l'automobiliste après avoir vu de loin une pente raide, constate qu'elle s'adoucit à mesure qu'il s'en approche, de même

après nous être laissés impressionner par des difficultés qui nous semblaient de taille, peut-être les verrons-nous, à l'attaque, devenir plus faciles de solution.

Chose certaine, Monsieur le Recteur, les organismes professionnels désirent que s'établissent les meilleures relations possibles entre eux et l'Université pour le plus grand bien commun et c'est notre désir sincère que ce colloque marque une étape utile vers la réalisation de cet idéal.

Dans l'ordre habituel: MM. Paul Laliberté, membre du Conseil d'administration des diplômés, Lucien Piché, vice-recteur, Jules Deschênes, président du Conseil interprofessionnel du Québec, Paul Lacoste, vice-recteur associé, Yves Guérard, secrétaire du Conseil d'administration, Jean-Claude Delorme, président, Pierre Tanguay, vice-président et président du Comité du Colloque, Gilles Duplessis, membre du Conseil d'administration.

Photo Centrale de photographie de l'U. de M.



Conférence de Me Paul Lacoste

Vice-recteur associé de l'Université de Montréal

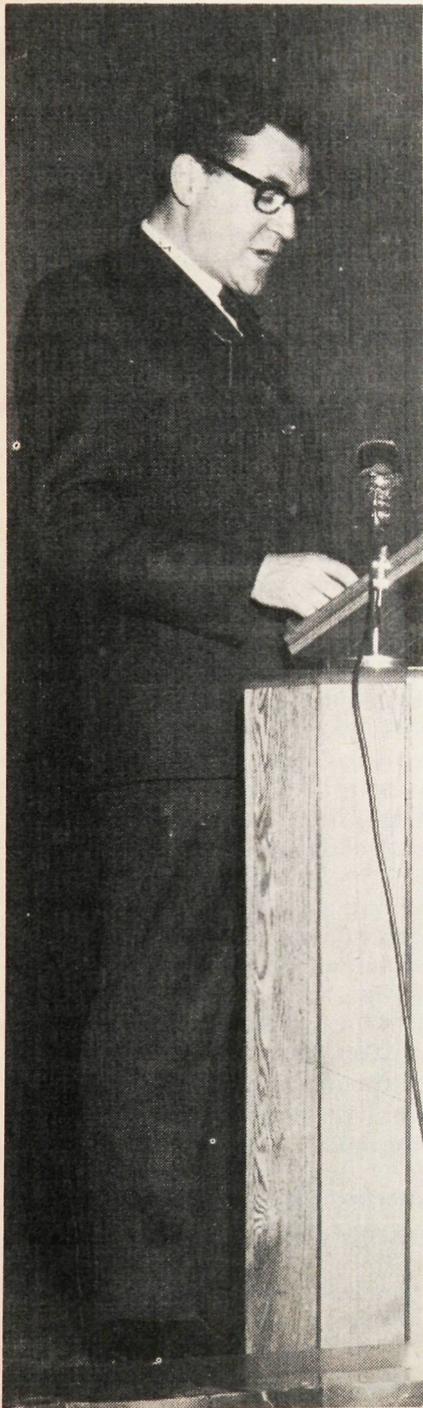


Photo Centrale de photographie de l'U de M

Il est particulièrement heureux que les Diplômés de l'Université de Montréal aient choisi comme thème de leur colloque annuel "L'enseignement universitaire et le monde professionnel". En effet, les Diplômés sont en quelque sorte le lien naturel entre nos facultés et les professions, puisqu'une proportion fort honorable des membres les plus influents de chaque profession se recrutent parmi les anciens de l'Université de Montréal. Au surplus, et surtout, les universités et les corps professionnels ont beaucoup de problèmes communs. Les unes et les autres subissent une évolution profonde et accélérée, doivent faire face à des besoins toujours renouvelés et sont amenés à s'interroger sur leur rôle dans une société devenue de plus en plus exigeante et critique à leur égard.

La réforme de l'ensemble de notre système d'enseignement met en cause la formation de tous les futurs professionnels. On transforme présentement l'enseignement pré-universitaire, on repense les normes d'admission aux facultés, on modifie les programmes dans bon nombre de secteurs de l'enseignement supérieur. Surtout, on tente de rénover l'esprit de cet enseignement, pour le centrer davantage sur le travail personnel de l'étudiant et sur la recherche. En même temps s'élaborent de nouvelles relations entre les diverses disciplines et apparaissent de nouveaux domaines de spécialisation. Bref, c'est tout l'enseignement supérieur qui est en voie de transformation, et cet enseignement

est dans une large mesure destiné aux divers secteurs professionnels.

Parallèlement, nos professions sont aussi entrées dans une phase d'évolution profonde. Les mieux établies et les plus prestigieuses elles-mêmes ne peuvent échapper à un sérieux effort d'adaptation, et de nouvelles professions apparaissent et cherchent leur voie, et aussi la place qui leur revient, à côté des professions plus anciennes. Il n'est donc rien de plus utile, dans une telle conjoncture, que de faire rencontrer des représentants des universités et ceux des professions. L'Université, pour sa part, est extrêmement heureuse d'entendre le point de vue des groupes professionnels et se réjouit de l'occasion qui a été donnée aujourd'hui à un grand nombre de ses représentants de faire connaître leur opinion sur la formation qui se donne ou devrait se donner dans tel ou tel secteur professionnel.

Quelques principes généraux

Nous avons entendu tout à l'heure les rapports du travail en atelier. Il me reste à tenter de formuler quelques principes généraux qui seraient applicables à l'ensemble des groupes professionnels et des facultés et écoles. Il va de soi qu'en une vingtaine de minutes je puis à peine aborder le sujet, en essayant d'éviter le plus possible un double écueil, soit celui des vues trop générales et des vœux pieux, sur lesquels tout le monde est forcément d'accord, et l'autre écueil, celui des recommanda-

RAPPORT DU COLLOQUE

tions trop précises, qui vaudraient sans doute dans certains secteurs, mais qui soulèveraient tantôt dans l'un et tantôt dans l'autre de sérieuses objections.

Pour comprendre les relations qui existent aujourd'hui entre les facultés et les corps professionnels, et le monde professionnel en général, il importe de se rappeler le passé. Nous avons eu des professions avant d'avoir des facultés, et cette seule petite phrase explique bien des choses.

Dans une multitude de cas, des praticiens se sont formés jadis par la seule expérience, au contact de leurs aînés. Puis, quand furent créées les premières écoles professionnelles, celles-ci furent tout naturellement la chose de praticiens distingués et dévoués, qui rendirent à notre société l'immense service de suppléer à un corps professoral de carrière dont on n'osait même pas, d'une façon générale, espérer l'existence.

L'enseignement de ces praticiens portait nécessairement la marque de leurs préoccupations. Il était généralement conçu en fonction des besoins pratiques de l'exercice de la profession. Il n'était ni fondé sur de fortes études théoriques, ni beaucoup préoccupé de recherche ou de simple renouvellement. Ce n'est pas diminuer le mérite des pionniers que de constater ces faits. On connaît la suite : on se rendit compte peu à peu de la nécessité d'un véritable enseignement universitaire, et donc de besoin d'un corps professoral de carrière. Mais ce n'est pas sans beaucoup

de résistance que les universitaires, espèce relativement nouvelle chez nous, réussirent à faire prévaloir leur conception de l'enseignement. Entre les défenseurs de la formule traditionnelle, souvent bien appuyés par un corps professionnel, et les nouveaux professeurs de carrière, beaucoup moins enracinés dans le milieu, il y eut bien des tensions et dans certains cas des luttes longues et pénibles. Peu à peu cependant, les facultés professionnelles sont devenues vraiment universitaires et sont parvenues à se dégager, à des degrés divers, de l'emprise des groupes professionnels.

Des conceptions différentes

Cependant, le passé a laissé des traces. Il subsiste malheureusement dans tel ou tel secteur une méfiance et à tout le moins une incompréhension qui rendent souvent difficile une collaboration efficace entre le monde universitaire et celui des professions. Il importe que de part et d'autre on prenne bien conscience de ce climat psychologique, qui tient d'ailleurs beaucoup plus à des souvenirs qu'à des situations présentes.

Il importe surtout que chaque milieu prenne conscience de la nature de ses préoccupations propres et ce qui les distingue des préoccupations tout aussi légitimes de l'autre milieu. Les universitaires pensent naturellement en termes de formation intellectuelle, et les praticiens pensent naturellement en termes d'exercice de leur profession.

Il est inévitable que ces différences de points de vue entraînent des divergences quant à l'enseignement à donner dans les facultés professionnelles. Mais il n'est pas inévitable que de telles divergences tournent si souvent à la contradiction et à l'opposition. Il y a place pour beaucoup plus de dialogue et d'échanges constructifs, comme nous en avons du reste maintenant dans certains secteurs. C'est, me semble-t-il, la première conclusion qui s'impose. **Que de part et d'autre on liquide enfin le passé, là où cela n'est pas encore fait,** que l'on accepte la diversité des points de vue et que l'on cherche loyalement à rendre ces points de vue aussi complémentaires que possible.

Chaque partie prendra ainsi conscience des limites et des dangers de sa propre façon de voir les choses et des correctifs que peut lui apporter l'autre partie. Ainsi, l'universitaire doit se défendre de la tentation naturelle de l'intellectualisme et d'une conception un peu désincarnée de la formation professionnelle. Réciproquement, le praticien gagnerait parfois à approfondir cette idée qu'une formation théorique et scientifique large et approfondie offre le meilleur fondement possible à la compétence professionnelle.

Formation et expérience : des responsabilités partagées.

Ceci nous amène à la question classique : **l'enseignement des facultés est-il bien adapté aux besoins de la profession ?** Comme

RAPPORT DU COLLOQUE

MAI/JUIN 1967

9

la situation varie forcément d'un cas à l'autre, il n'est pas question ici d'apporter une réponse générale. Une remarque s'impose cependant : on a trop souvent tendance à demander à l'Université des choses qui ne sont pas vraiment de sa compétence. Ainsi on voudrait parfois que l'Université donne une formation pratique poussée qui, dans certains secteurs du moins, peut s'acquérir seulement dans un milieu professionnel extérieur à l'université. Certains confondent la formation de base, qui relève de la faculté, et l'expérience, qui ne s'acquiert que dans l'exercice de la profession. Beaucoup s'imaginent que le temps serait mieux employé à l'université si l'étudiant se concentrait plus tôt sur des problèmes d'application. Les universitaires estiment plutôt que l'étudiant pourra plus tard résoudre avec beaucoup plus d'efficacité et de rapidité des problèmes pratiques s'il a d'abord consacré assez de temps à l'étude des fondements scientifiques de son art.

Ajoutons en toute justice que de notre côté nous n'avons pas toujours assez le souci de faire voir aux étudiants les relations qu'il auront à établir entre les notions théoriques qui leur sont enseignées à l'université et les problèmes pratiques auxquels ils auront à faire face dans leur profession. Mais il importe de bien voir que le monde professionnel lui-même doit assumer une part de la responsabilité dans la formation de ses membres. Aucun enseignement universitaire ne peut remplacer l'expérience acquise par le jeune

praticien au contact de ses aînés. Dans les conditions actuelles de la pratique des professions, ces aînés ne trouvent malheureusement pas beaucoup de temps à consacrer aux nouveaux venus.

Pourtant, si chaque profession veut continuer à être considérée comme un corps responsable à l'égard de la société de la compétence de ses membres, il lui faudra prendre les moyens, là où ce n'est pas déjà fait, pour assurer cette compétence, et au-delà de l'enseignement des facultés.

Les universités pour leur part doivent assumer leurs responsabilités propres, et pour cela, elles doivent avoir la liberté nécessaire à l'égard des corps professionnels. A cet égard, il est intéressant de lire l'ensemble des lois qui régissent nos professions. Ces lois comportent une variété extraordinaire de régimes quant aux relations entre les corps professionnels et les universités. Beaucoup d'entre elles portent la marque d'une conception très anachronique de la formation universitaire, dans laquelle on fait intervenir beaucoup trop, ne serait-ce qu'indirectement, les corps professionnels. Heureusement, l'évolution historique évoquée tout à l'heure a dans une large mesure corrigé la situation.

Il serait temps de corriger formellement les anomalies qui subsistent, à une époque où précisément tant de corps professionnels entreprennent la refonte de la loi qui les régit.

Ainsi, on voit mal pourquoi les corps professionnels continueraient à intervenir dans les conditions d'admission à l'étude.

Ces conditions relèvent plutôt des universités, qui sont assez bons juges en matière de préparation aux études supérieures, et qui du reste agissent maintenant à cet égard en liaison à la fois entre elles et avec le Ministère de l'éducation, pour assurer enfin une coordination efficace dans ce domaine.

Le contrôle des programmes d'étude.

Quant aux programmes d'études, il n'est guère réaliste de confier aux corps professionnels la responsabilité de ce qu'ils doivent contenir, puisque ce sont les facultés qui les appliquent, et ici encore il est difficile de soutenir que les professeurs de carrière, qui élaborent les programmes des facultés, n'offrent pas de garanties suffisantes. D'une façon générale, ce qui compte dans la formation professionnelles, ce n'est pas que les programmes soient faits en fonction de telle ou telle exigence pratique, mais plutôt qu'ils soient conçus d'une façon très souple et propre à donner à l'étudiant une large formation.

J'ajoute ceci : **la qualité de l'enseignement universitaire ne saurait être garantie, en fait, par le contrôle des corps professionnels.** Il a pu en être ainsi autrefois, mais aujourd'hui, ce sont d'autres éléments qui jouent : soit la tradition universitaire, l'émulation entre les facultés et les universités, dans certains cas l'appréciation des organismes d'accréditation et de plus en plus le souci d'obtenir des fonds de recherche et d'autres subventions, soit des gouvernements,

RAPPORT DU COLLOQUE

soit d'autres sources. Ce sont là, de plus en plus, les véritables garanties de la qualité de l'enseignement universitaire. C'est dire que nos facultés trouvent dans leurs exigences propres les stimulants dont elles ont besoin et que des contrôles formels de corps professionnels ne peuvent guère qu'entraver leur développement, sinon fausser leur orientation.

Les examens

Ces constatations imposent une conclusion en ce qui concerne les examens que doivent subir les étudiants, y compris les examens terminaux.

Il est bien préférable de confier aux seules facultés les examens dans les matières proprement universitaires, et d'accepter leurs résultats.

Les professions qui agissent ainsi s'en portent apparemment bien, et par contre on voit mal ce qu'un examen théorique imposé par un corps professionnel peut ajouter de vraiment valable à ceux de l'université. Dans les cas intermédiaires où certains corps professionnels participent d'une façon ou d'une autre au contrôle des examens universitaires, la pratique des dernières années tend à rendre ce contrôle beaucoup plus nominal que réel, et cette tendance paraît irréversible. Par contre, les universités ne sauraient s'objecter à ce que certains corps professionnels fassent subir aux candidats tel ou tel examen de caractère purement pratique, mais alors il serait normal semble-t-il, que de tels examens viennent contrôler

une expérience acquise sous la responsabilité de corps professionnels lui-même.

En somme, les objectifs de chaque institution seront mieux atteints si chacune assume librement ses responsabilités dans son domaine propre. La pratique doit continuer à aller dans ce sens, et la législation devrait venir le plus tôt possible confirmer cette pratique. Une fois bien éclaircies les questions de juridiction, il est beaucoup plus facile d'établir une collaboration fructueuse. A vrai dire, nous sommes passés parfois d'un extrême à l'autre : après un régime de confusion entre les facultés et les professions, nous en sommes venus, au moins dans quelques cas, à une situation qui rappelle les "deux solitudes".

Une telle situation est regrettable et appauvrit deux milieux qui non seulement ont tout intérêt à collaborer, mais qui ont aussi le devoir de le faire, pour le plus grand bien de la société qu'ils ont à servir. Après cette phase trop longue du dégageant, il est plus que temps d'entrer dans celle du rapprochement, là où il n'est pas encore réalisé. Un colloque comme celui d'aujourd'hui permet de nous interroger sur les moyens concrets d'atteindre des résultats dans ce sens.

Les conditions d'une collaboration nécessaire.

La première condition d'un travail commun, c'est évidemment la communication. Il est nécessaire de multiplier les rencontres comme celles-ci. D'une façon plus poussée, il faut que

dans chaque secteur s'établisse une liaison constante entre l'université et le monde professionnel. Les facultés doivent chercher activement à connaître les besoins des professions, et réciproquement les groupes professionnels ne doivent pas hésiter à faire des représentations aux facultés. Il faut établir ou intensifier des processus de consultation régulière sur les problèmes d'intérêt commun, et à cette fin la formule des comités conjoints donne généralement de bons résultats, à condition que ces comités soient vraiment représentatifs et puissent avoir une influence dans leur milieu propre. De part et d'autre, il serait très souhaitable de prendre l'habitude de communiquer à l'avance les projets importants, d'accepter les critiques constructives et d'entreprendre des études en commun, toutes les fois où la chose peut être utile. Il y aurait avantage à avoir systématiquement recours à des enquêtes dans les milieux professionnels, lorsqu'il s'agit d'élaborer certains programmes d'études.

Notons aussi l'importance du concours apporté aux facultés professionnelles par des praticiens d'une compétence recon nue. Même si ce concours ne saurait occuper maintenant la même place qu'autrefois, il est nécessaire de le maintenir et d'en tirer tout le profit possible. Dans cette perspective il faut souhaiter des contacts plus suivis entre les professeurs de carrière et les chargés de cours. Réciproquement, les milieux professionnels gagneraient à établir des contacts

RAPPORT DU COLLOQUE

MAI/JUIN 1967

11

suivis avec les professeurs de carrière, à solliciter leur avis et à entretenir chez eux un intérêt pour la vie de leur profession.

Le recyclage

Je ne veux pas terminer cette causerie sans mettre en évidence un secteur tout à fait bien désigné pour servir de banc d'essai à l'étroite collaboration que je souhaitais plus haut entre l'Université et les corps professionnels : je veux parler du recyclage. Les universités vont très bientôt s'engager dans des programmes précis d'éducation permanente. Déjà dès les premiers mois de son rectorat M. Gaudry avait annoncé cette préoccupation et l'intérêt qu'il voulait voir porter à cette question. Il est clair que les corps professionnels ont aussi un intérêt non moins important

dans la tenue à jour des doctrines que sous-tendent les pratiques de leurs membres. Les universités alimentant leur travail à même une recherche fondamentale de tous les instants, elles sont éminamment bien placées pour offrir aux grands corps professionnels le service de sessions périodiques de rafraichissement du savoir. L'identification des besoins de la profession ne saurait être mieux faite que par la profession elle-même et la mise au point d'initiatives destinées à satisfaire ces besoins pourrait très bien, il me semble, être le fruit des consultations des comités conjoints dont je parlais plus haut. Je peux en tout cas affirmer aujourd'hui que dans les bureaux de notre nouveau directeur de l'Extension et de son équipe, des projets et des

consultations de ce genre y sont en cours d'élaboration.

En terminant, qu'il me soit permis de vous dire combien j'apprécie l'occasion qui m'est offerte d'aborder cette importante question avec vous. Ce colloque annuel des Diplômés prend maintenant valeur de tradition, et autant par l'à-propos des thèmes choisis que par la façon dont les séances sont menées, la tenue de ces assises fait honneur à deux qui en sont les responsables. La question qui nous occupe cette année en est une qui gagne à être ventilée et pour ma part il me paraît clair que les échanges de vue auxquels nous avons assisté augurent très bien du caractère constructif des choix que nous nous apprêtons à faire.

**Des
dates
à
retenir :**

8 juin: Tournoi de golf
19 juin: Assemblée générale
27 août: Voyages en Europe
**Aujourd'hui: Contribution
au Fonds Alma Mater**

Allocution de Me Jean-Jacques Bertrand

ministre de l'Éducation



Lorsque j'ai accepté avec plaisir l'aimable invitation que m'adressait votre président de participer au colloque de votre association et d'y prononcer la conférence de clôture, je ne savais pas si la besogne que je dois abattre me permettrait d'être avec vous aujourd'hui. Toutefois tout le poids de l'intérêt que je vous porte et de l'admiration que j'éprouve pour l'Université de Montréal et ses diplômés m'ont amené à mettre provisoirement de côté d'impérieux devoirs et de m'accorder l'agréable satisfaction d'une brève rencontre avec vous.

Je voudrais, avant d'aborder le thème même de votre colloque, profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous dire toute la fierté que j'éprouve, comme ministre de l'Éducation du Québec, devant la prodigieuse évolution de nos universités, et de l'Université de Montréal en particulier. Je ne parle pas seulement du nombre des étudiants et de celui des professeurs ni même des budgets qui sont autant d'indices de développements au moins quantitatifs, mais principale-

ment de l'essor de la recherche, du rayonnement de l'Université elle-même et de ses diplômés dans un nombre sans cesse croissant de domaines de la science et de la culture. D'autres voix plus autorisées que la mienne ont récemment fait état de ces développements et je n'entreprendrai pas de les énumérer. Qu'il me suffise de vous déclarer que si je souhaite des développements toujours plus grands et toujours plus profonds, même si les sommes requises à ces fins me causent quelques maux de tête, je suis satisfait et fier des progrès réalisés au cours des dernières années et vous pouvez compter sur mon entière collaboration pour assurer ceux des années à venir.

N'ayant pu assister aux autres séances de votre colloque, je me garderai bien de vouloir même essayer d'en tirer quelques conclusions. D'ailleurs, tout diplômé d'université doit être en mesure de dégager par lui-même les idées directrices contenues dans les travaux auxquels il a participé.

D'autre part, ne vivant pas à l'intérieur de l'université, je n'aurai pas la prétention de vouloir donner la moindre leçon ni la moindre directive aux universitaires que vous êtes. Je sais trop jusqu'à quel point universitaires et professionnels sont jaloux de leur liberté, de leur autonomie et même de leur indépendance, pour m'aventurer sur ce terrain.

Je me contenterai donc de vous faire part des réflexions d'un observateur étranger qui, pendant

quelques instants, s'est penché avec un grand intérêt sur votre colloque et sur le thème que vous lui avez donné.

Ma première réflexion se rapporte à la signification profonde de ce colloque et de son thème.

Que des professionnels, c'est-à-dire des hommes engagés dans l'action se réunissent avec des universitaires, c'est-à-dire des hommes engagés dans l'étude et l'enseignement, pour discuter des relations entre "L'enseignement universitaire et le monde professionnel" est pour moi le signe évident d'une évolution profonde de notre société et de l'université dans le sens d'une intégration de l'université dans la société.

Il n'y a pas si longtemps, — les moins jeunes parmi nous ont vécu cette époque, — le monde de l'enseignement, de l'école primaire à l'université, constituait un monde à part, en marge de la société. L'école faisait sa petite affaire sans trop se préoccuper du monde dont elle vivait retirée, et la société lui rendait bien son indifférence. Les enseignants eux-mêmes, de tous les niveaux, étaient considérés comme une sorte de reclus, idéalistes et, par surcroît, détachés des biens de ce monde.

La situation a évolué si rapidement qu'en quelques années, l'éducation est devenue l'affaire de tous. Qui donc aujourd'hui ne s'intéresse pas à l'éducation? Qui donc accepte de ne pas être consulté, de n'avoir rien à dire, quand il s'agit d'éducation ou d'enseignement?

RAPPORT DU COLLOQUE

MAI/JUIN 1967

13

L'école est aujourd'hui reconnue comme l'un des rouages essentiels de la société, à tel point qu'il est devenu impensable que les deux n'évoluent pas au même rythme et dans la même direction. Le ministère de l'Education l'a compris, et il a multiplié les organismes de consultation au sein desquels se rencontrent les corps intermédiaires les plus représentatifs de chaque milieu ainsi que les administrateurs et les enseignants.

Je vous ferai grâce de l'énumération fastidieuse de toutes les catégories d'organismes qui, de l'atelier d'école au Conseil supérieur de l'éducation, assurent la participation de la société à la vie de l'école et l'insertion de celle-ci dans la société. Je m'en voudrais cependant de ne pas signaler, d'une façon particulière, en ayant à l'esprit le thème de votre colloque: "L'enseignement universitaire et le monde professionnel", les rapports étroits qui, aux niveaux secondaires et post-secondaires, se multiplient entre l'école et le monde professionnel.

Sans doute, les corps professionnels ne sont pas toute la société et la formation professionnelle n'est pas toute l'éducation. Il n'en reste pas moins cependant que dans une société où la technique occupe une place de plus en plus prépondérante et où la formation professionnelle est de plus en plus exigée, la profession et l'école ne peuvent plus s'ignorer.

Les inconvénients d'une absence de collaboration entre l'école et le monde professionnel pou-

vaient n'être pas dramatiques à une époque où les métiers, techniques et professions étaient relativement stables. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, alors que les transformations rapides, dont la pratique des métiers, techniques et professions est l'objet, exigent de la part de l'école une adaptation continuelle aux conditions du marché du travail.

Des comités consultatifs permanents

Conscient de cette réalité, le ministère de l'Education a créé ou doit créer, pour chacune des principales professions, un comité consultatif composé de représentants de la profession et de représentants du monde de l'enseignement. Ces comités consultatifs constitueront le lien permanent entre l'école secondaire ou les collèges d'enseignement général et professionnel d'une part et les métiers, techniques ou professions d'autre part. Ainsi sera assurée la collaboration, sur le plan professionnel, entre l'école et la société, comme d'autres organismes assurent cette même collaboration sur d'autres plans.

C'est dans cette ligne de pensée et d'action que, selon moi, s'inscrit le présent colloque. Il vient compléter et couronner en quelque sorte ce mouvement de rencontre de l'école et de la profession qui s'intensifie de jour en jour aux niveaux inférieurs.

Sans doute, les corps professionnels que j'appellerais traditionnels et les facultés correspondantes n'ont pas attendu ce jour pour

collaborer, mais je crois que ce colloque devrait contribuer à généraliser et à accélérer ce mouvement dont l'université, les professions et la société elle-même ne pourront que bénéficier.

La deuxième réflexion qui me vient à l'esprit concerne précisément quelques aspects de cette collaboration entre l'université et le monde professionnel.

Je n'entreprendrai évidemment pas de vous démontrer la nécessité d'une telle collaboration. Le thème de ce colloque fournit la preuve que vous en êtes déjà convaincus. Je voudrais cependant, sur ce point particulier, apporter une considération qui n'est certes pas une nouveauté mais que je crois assez importante. Tous ceux qui suivent d'un peu près l'évolution de nos universités constatent avec satisfaction l'augmentation graduelle de la proportion des chargés de cours. Cette évolution est certes de nature à favoriser le développement de la recherche et l'efficacité de l'enseignement, mais il peut avoir l'inconvénient, si l'on n'y prend garde, d'élargir le fossé qui sépare la profession de l'enseignement qui y prépare.

Or, dans un monde où les professions évoluent à un rythme accéléré, ce fossé pourrait vite devenir infranchissable. Il importe donc, à mon avis, de multiplier les voies de communication entre les forteresses qui constituent chaque faculté et chaque profession.

Les domaines où pourraient s'exercer cette collaboration sont

innombrables et je n'ai pas l'intention de les énumérer. Je préfère vous en signaler seulement deux qui me paraissent particulièrement importants dans le contexte actuel: l'éducation permanente et les professions intermédiaires.

L'éducation permanente... même pour des diplômés d'université.

Il ne s'agit pas ici de l'éducation des adultes qui n'ont pu compléter leur cours primaire ou secondaire. A mon avis, il est bien évident que cette forme d'éducation permanente relève du ministère et des commissions scolaires locales-régionales. C'est un fait reconnu que même au niveau des professions qui exigent une formation universitaire, les transformations rapides qu'elles subissent exigent, de ceux qui les exercent, une mise à jour constante de leurs connaissances, un perfectionnement continu, un recyclage périodique. Plusieurs professions et de grandes industries sont déjà, depuis longtemps même, très conscientes de ce problème et nombreuses sont les initiatives conjointes des universités d'une part, des professions et de l'industrie d'autre part, qui ont eu pour résultat de maintenir professionnels et universitaires à l'avant-garde du progrès. Je me demande simplement s'il n'y aurait pas lieu d'étendre ce mouvement à un plus grand nombre de professions, de le généraliser et de l'intensifier. Il me semble qu'il peut y avoir en ce domaine

ample matière à collaboration entre l'enseignement universitaire et le monde professionnel.

Vers des professions intermédiaires.

L'évolution de la science et des techniques, dans le domaine des sciences de la nature comme dans celui des sciences de l'homme, a élevé plusieurs professions à un tel niveau d'exigences et de fonctionnement qu'elles requièrent une préparation qui, dans certains cas, est à la veille de prendre des proportions démesurées.

D'autre part, dans toutes les professions, il reste encore et il restera toujours quantité de tâches moins complexes qui pourraient être exécutées parfaitement par des professionnels qui n'auraient pas atteint le sommet de leur profession. Est-il opportun, sur le plan humain ou psychologique comme sur le plan économique, d'exiger de tous les membres d'une profession une formation d'un niveau supérieur, alors que plus de la moitié de ces professionnels accompliront toute leur vie des tâches d'un niveau moyen.

Ici encore, plusieurs professions ont depuis longtemps réalisé toutes les implications d'une telle situation et ont créé des professions auxiliaires de la profession principale. Ne serait-il pas temps d'entreprendre une étude approfondie de ce problème dans chacune des grandes professions et d'élaborer un programme d'action conjointe des corps professionnels et des facul-

tés universitaires. Songez un instant aux économies que la société québécoise pourrait réaliser aux plans de la formation des maîtres et des budgets d'opération des institutions d'enseignement, si 25% des tâches confiées jusqu'ici aux 75,000 enseignants du Québec pouvaient être accomplies par des auxiliaires.

Dans d'autres domaines, celui du génie par exemple, n'y aurait-il pas place, entre l'ingénieur et le technicien, pour un grand nombre d'ingénieurs-techniciens ou de techniciens-ingénieurs?

Il appartient, il me semble, à chaque profession d'approfondir ce problème pour son compte et dans l'intérêt de toute la société.

Collaboration et autonomie.

Ces problèmes de structures de collaboration, et tous les autres que je n'ai pas mentionnés mais que vous connaissez, commandent une contribution toujours plus accentuée entre l'enseignement universitaire et le monde professionnel. C'est pourquoi je suggère que soient établies au plus tôt des structures de collaboration, c'est-à-dire des organismes permanents au sein desquels les problèmes seraient constamment à l'étude et les solutions constamment révisées pour être adaptées aux conditions changeantes du milieu. Nous ne pouvons plus compter sur la seule collaboration occasionnelle et non formelle. Elle doit devenir systématique et permanente, institutionnalisée.

RAPPORT DU COLLOQUE

MAI/JUIN 1967

15

Collaboration ne veut pas dire assimilation ou absorption.

C'est même tout le contraire, car la collaboration suppose le respect de l'autre, de son entité comme de ses droits et de sa personnalité. Aussi, cet appel à une collaboration de plus en plus étroite entre le monde professionnel et le monde universitaire implique, dans mon esprit, un respect absolu de l'autonomie légitime respective des corps professionnels et des universités.

Chacun a ses responsabilités propres, qu'il doit exercer en toute liberté, et partage avec d'autres des responsabilités communes qu'il doit assumer dans un esprit de collaboration qui implique le sens du partenaire et du dialogue.

Parmi les nombreux vocables qui ont connu, au cours de ces dernières années, une grande popularité, le mot "dialogue" et ses dérivés comptent peut-être parmi les plus employés mais aussi parmi les moins compris.

On semble croire, en plus d'un milieu, qu'il suffit, pour employer une autre expression populaire, de s'asseoir autour d'une table et d'échanger des mots pour qu'il y ait dialogue.

Cela ne suffit pas, et ce n'est pas parce que les corps professionnels et les universités vont se rencontrer qu'il y aura vraiment collaboration. Il faut, à mon avis, que les uns et les autres se sentent solidairement et conjointement responsables, à titre de partenaires égaux, de la vie et de l'épanouissement de chaque

profession. On ne collabore vraiment qu'entre égaux. Si la profession veut subjuguier l'université ou vice-versa, il n'y a plus de dialogue possible, car le vrai dialogue ne consiste pas à chercher à imposer ses idées à l'autre mais bien à essayer de comprendre l'autre et le point de vue de l'autre. Cette attitude réceptive devrait normalement se rencontrer chez tous ceux qui ont atteint un certain niveau de maturité intellectuelle et affective, donc chez tous les diplômés d'université.

Pour terminer ces quelques réflexions, je voudrais reprendre le thème même de votre colloque et en faire le sujet d'une proposition qui résumerait l'essentiel de ma pensée.

"L'enseignement universitaire et le monde professionnel" sont conjointement et solidairement responsables, devant la société, de la préparation et du perfectionnement des professionnels comme de la vie et de l'épanouissement de chaque profession, jusqu'à la limite des besoins de la société en chacun des domaines qui sont de la compétence des professions de niveau universitaire.

Quand à l'Etat, il est de son devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les professions et les universités puissent remplir pleinement toutes leurs obligations, pour le plus grand bien de la société.

Photo Centrale de photographie de l'U de M



En présence du juge Tremblay, gouverneur, du président des Diplômés, Me Jean-Claude Delorme et de M. Yves Guérard, le ministre de l'éducation s'entretient avec le recteur.

Rapport des ateliers

Médecine

Notre atelier a révélé que tous les participants partageaient en commun un intérêt très vif dans la formation médicale à tous ses niveaux (gradués, pré et post-gradués) et partout où elle se donne: (faculté, hôpitaux, corps professionnels). Nous y avons exprimé un désir marqué de mieux structurer et d'intégrer cet enseignement de manière à favoriser la plus grande compétence possible en même temps que le plus de satisfaction possible pour enseignés et enseignants. Des craintes ont été soulevées qui paraissent découler de l'état d'incertitude relié aux changements envisagés soit au niveau des programmes d'étude préparatoires à l'admission, à la faculté, soit au niveau de la consommation de soins médicaux qui à la suite des projets d'assurance-santé des gouvernements pourrait augmenter et résulter en une pénurie grave de personnel de la santé. Les participants veulent ardemment que soit reconnu par le public et les gouvernements, à côté du rôle traditionnel de traiter les malades, le rôle tout aussi nécessaire pour les hôpitaux de servir de centres d'enseignement pour le personnel de la santé. Des fonds suffisants devraient être prévus pour remplir adéquatement ce rôle. Les participants ont exprimé la volonté des corps professionnels qu'ils représentaient de ne pas boudier ces changements à venir, mais de les envisager de façon réaliste. La loi des hôpitaux devrait être modifiée pour spécifier clairement ce rôle. Le besoin de communication maintenu entre la faculté, le Collège des médecins, les corps professionnels médicaux et les enseignants a été souligné et on a noté la création récente au sein du Collège d'un comité des Etudes médicales formé des représentants des corps intéressés.

On a exprimé le souci de donner une allure sociale à l'éducation médicale et souhaité que la population, par ses différents représentants, fasse connaître ses attentes à ceux qui ont charge de l'enseignement et aux différents corps professionnels pour que s'établisse une meilleure compréhension.

Les vœux suivants ont été émis:

1. Consistent du problème que posent les réformes envisagées dans l'enseignement, notre atelier juge que les pré-requis suggérés doivent être réétudiés étant donné que le nombre d'années d'études aura été réduit de 15 à 13 "alors qu'il est de 16 années aux Etats-Unis". Il est recommandé qu'au moins une année supplémentaire d'étude soit faite par les candidats à la Faculté b) que soient étudiés par le Collège et la Faculté, l'insertion et le contenu de cette année supplémentaire.

2. Que la dernière année du cours de médecine présente des stages facultatifs selon l'orientation éventuelle des futurs médecins.

3. Que soit étudiée la suggestion de la Fédération des omnipraticiens, d'augmenter le nombre de semaines académiques à travers les différentes années du cours de médecine.

4. Que l'admissibilité aux études médicales soit confiée entièrement à la Faculté.

5. Que l'admissibilité à la pratique médicale soit définie ainsi:

1. que la loi soit modifiée pour que le Collège ne soit plus forcé d'envoyer un assesseur aux examens conduisant aux diplômés M.D.; la Faculté seule décernera ce diplôme.



Photo Centrale de photographie de l'U de M

2. Que l'octroi du droit d'exercice de la médecine reste le privilège exclusif du Collège qui établira en collaboration avec les corps professionnels et la Faculté les normes minimales de formation en médecine générale et dans les spécialités mais qui confiera ensuite aux Facultés de médecine la réalisation des études conduisant à ce droit de pratique.
6. Il est reconnu que l'enseignement médical permanent est toujours insuffisant et il est nécessaire de continuer à l'améliorer.

Guy da Silva

ment devraient être instaurés de façon à permettre à tous les membres de la corporation de maintenir le haut niveau de leurs connaissances; il est en outre recommandé d'étudier la possibilité de rendre ces cours obligatoires.

5) Qu'un dialogue soit établi entre faculté et corporation en vue de la réalisation de projets conjoints de recherches sur le plan de l'activité professionnelle.

6) Que la corporation se donne un rôle supplémentaire dans l'appui financier aux facultés.

7) Que des mécanismes soient prévus de manière à mieux intégrer les étudiants aux activités de la corporation.

Yves Kimpton

Pharmacie

L'atelier de Pharmacie présidé par M. Gilles Lemoine et groupant des pharmaciens de divers secteurs de l'activité professionnelle a discuté les différents sujets proposés dans le cadre du thème du colloque: à l'unanimité, les recommandations suivantes ont été adoptées.

1) Restructuration de la corporation professionnelle de manière à incorporer une représentation des différents secteurs de l'activité professionnelle dont évidemment la faculté.

2) L'admissibilité à la pratique de la profession devrait relever d'une collaboration conjointe entre faculté et corporation professionnelle.

3) L'enseignement dispensé actuellement est dans l'ensemble adapté aux exigences des différents secteurs de l'activité professionnelle.

4) Les cours de recyclage et de perfectionne-

Polytechnique

La Corporation des ingénieurs d'après la loi, doit accepter comme membres les diplômés de Polytechnique, (article 15).

Afin de rehausser la qualité de ces diplômés, il est suggéré:

A) de favoriser un plus grand dialogue entre la Faculté et la profession par les moyens suivants:

- 1) offrir aux diplômés d'assister à des cours réguliers ou à des cours de mise au point annuels ou même établir des cours du soir,

- 2) favoriser des échanges plus fréquents

RAPPORT DU COLLOQUE (Ateliers)

MAI/JUIN 1967

17

entre professeurs et praticiens de façon que les programmes d'enseignement tiennent compte des besoins de l'industrie.

B) établir des normes d'accréditation.

Maurice Joubert

Architecture

Monsieur le président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport de l'atelier de travail de l'architecture. Au début le comité tient à souligner l'existence depuis 3 ans d'un comité conjoint association-écoles d'architecture. L'institution de ce comité faisait suite aux recommandations de la Commission d'enquête sur l'enseignement d'architecture qui eut comme premier résultat la création de l'école d'architecture de l'Université de Montréal. Le comité recommande fortement la poursuite des études entreprises par le comité conjoint.

Le comité est d'avis que la priorité des études devrait être accordée aux sujets suivants qui sont déjà une préoccupation au sein de l'école d'architecture comme au sein de la corporation professionnelle:

- a) l'accroissement du nombre des options disponibles à l'école, tout en soulignant l'importance de la recherche architecturale.
- b) la refonte des conditions et des exigences de la cléricature pour les étudiants qui se destinent à la pratique.
- c) la mise sur pied d'un curriculum pour l'éducation permanente des membres de la profession qui pourrait être relié à la refonte de la cléricature.

Au sujet de ces trois impératifs, le comité désire citer certaines des résolutions adoptées au dernier congrès des architectes qui reflètent ces mêmes préoccupations.

- 1) que l'Association reconnaisse le besoin d'élargir les cadres de la profession.
- 2) que l'Association encourage les écoles d'architecture dans leur tentative d'accroître les options disponibles.
- 3) que l'Association et les écoles coordonnent leurs efforts afin que tout élargissement au curriculum soit parallèle à des études sur l'admission éventuelle des diplômés à l'A.A.P.Q.
- 4) que les écoles d'architecture partagent avec l'association le devoir de la formation permanente des membres.

Que le conseil étudie la possibilité de changer les conditions de la cléricature en tenant compte de la diversité des fonctions que les architectes peuvent remplir dans notre société.

En conclusion, le comité recommande donc à nouveau que le comité conjoint trouve des solutions aux problèmes soulevés pour améliorer une situation qui est loin d'être noire.

Le dialogue existe entre la profession et les écoles; une collaboration plus entière s'impose.

Gilles Marchand

Lettres

Notre atelier recommande instamment que l'Université étudie le problème de la création d'un département de traduction et d'interprétation. Ce département devrait donner une formation professionnelle et délivrer un diplôme universitaire équivalent à la licence.

Notre atelier recommande que l'Université élargisse le programme de cours de perfectionnement donné dans les cadres de l'Extension de l'enseignement à l'intention des traducteurs qui sont déjà en exercice. De plus, il est vivement recommandé que ce programme soit établi avec toutes les ressources des deux universités de McGill et de Montréal, c'est-à-dire professeurs, locaux, documentation, fonds.

L'atelier suggère que dans un avenir très rapproché soit formé un comité permanent d'étude et de liaison comprenant des professeurs, un représentant de chacune des associations de traducteurs, du ministère des Affaires culturelles et du ministère de l'Éducation en vue de définir les critères de formation et d'organisation de la profession de traducteur.

L'atelier exprime le vœu que les autres facultés apportent la même attention que la faculté des lettres à la qualité du français dans les cours et le choix des manuels.

Mme Suzanne Desjardins

Sciences sociales

Monsieur le Président,

Les membres de l'atelier des Sciences Sociales se réjouissent d'abord des progrès de leur Faculté et en particulier des quatre innovations suivantes, à savoir:

1. L'octroi immédiat d'un B.Sc. en Relations Industrielles et en Service Social;
2. L'octroi prochain de Doctorats en Relations Industrielles et en Service Social;
3. Le fait que chaque étudiant bénéficiera d'un programme d'étude personnel;
4. l'établissement d'une nouvelle catégorie de professeurs venant de divers milieux de travail et appelés chargés de cours.

Les résolutions ou vœux suivants sont aussi soumis:

1. de recommander fortement l'établissement d'un Comité consultatif conjoint entre chaque département universitaire et le corps professionnel, intéressé. Ceci afin qu'il y ait échange continu de renseignements et consultation efficace au préalable lorsque nécessaire, par rapport aux sujets d'intérêt commun, à savoir en particulier:
 - a) programmes académiques
 - b) laboratoires cliniques
 - c) accréditation de laboratoires cliniques
 - d) besoins du marché du travail
 - e) action concertée des deux milieux universitaire et professionnel auprès des autorités gouvernementales afin de faire con-

naître les besoins de la formation professionnelle.

2. que l'enseignement universitaire s'inspire d'une philosophie intégrant l'activité académique et l'activité pratique dans une saine harmonisation de ces deux aspects; que cette nouvelle formation scientifique prévoit la mise sur pied de nombreux laboratoires, cliniques internes et externes pour que des travaux pratiques et véritablement scientifiques puissent donner une orientation tout à fait dynamique à l'étudiant.

Jacques Ouellet

Psychologie

A) En ce qui concerne la psychologie, il existe depuis toujours un état de fait, à savoir que la collaboration entre l'Université et la chambre professionnelle est très étroite. D'ailleurs, on conçoit très mal un psychologue dont la formation académique serait dissociée de la formation professionnelle. C'est pourquoi en ce qui concerne les critères d'admissibilité à la CPPQ, il est apparu tout à fait normal aux membres de l'atelier d'en distinguer les caractères académique et professionnel, les premiers relevant d'abord de l'Université et les seconds de la CPPQ.

B) On peut aussi affirmer que la formation professionnelle est une préoccupation constante et commune de l'Université et de la chambre professionnelle. La collaboration de ces deux organismes continue d'ailleurs de donner lieu à des réalisations intéressantes.

C) Cependant, et c'est le premier vœu des membres de l'atelier, il faudrait pousser davantage cette collaboration au point de saisir le comité conjoint (départements de psychologie du Québec et de CCPQ) du problème de la création d'un centre de formation professionnelle ou seraient représentées toutes les disciplines de la psychologie.

D) Comme deuxième vœu, les membres de l'atelier souhaitent qu'un réseau de communications soit établi entre professionnels et universitaires par l'utilisation des rouages d'information déjà existants tant à l'Université que dans les chambres professionnelles.

Jacques Perron

Optométrie

Le dialogue proposé par ce colloque posait aussitôt la question de la responsabilité des associations professionnelles devant le problème maintenant classique de l'autonomie des écoles universitaires. S'il n'était pas possible de trouver en si peu de temps la solution idéale, on a étudié plusieurs points pour conclure à la nécessité d'un comité permanent de liaison. Ce comité serait constitué de représentants de la profession et de l'école correspondante et devrait concentrer ses activités sur l'orientation et l'ave-

RAPPORT DU COLLOQUE (Ateliers)

nir de la profession tout en s'efforçant de maintenir le dialogue entre les organismes intéressés.

Les autres sujets proposés purent effleurer, en particulier l'influence possible de la rapide évolution des programmes d'études pré-universitaires, la nécessaire collaboration de l'université au recyclage de ses Diplômés ainsi qu'à l'urgence pour ces derniers de soutenir en tout leur Alma Mater.

Dr Roger Bordeleau, o.d.

Sciences

Attendu que l'influence exercée par les professeurs de l'enseignement secondaire est marquante sur l'orientation des étudiants.

Attendu que l'ère technologique dans laquelle nous vivons demande et va demander un nombre de plus en plus élevé d'hommes de science formés dans les universités.

Attendu que la formation des maîtres de l'enseignement secondaire a deux exigences essentielles: compétence dans la matière enseignée, et compétence dans la façon de l'enseigner, et que les facultés universitaires sont seules en mesure d'atteindre ces deux objectifs.

Attendu que la Commission Parent dans sa recommandation 151 du tome 11 a recommandé que la formation des maîtres relève de l'Enseignement supérieur, et dans sa recommandation 155 du même tome décrit les titres universitaires habitant à dispenser cet enseignement.

Attendu que l'Université de Montréal a mis sur pied il y a trois ans, des programmes répondant aux deux recommandations citées ci-haut.

Nous proposons que les Universités par l'intermédiaire de leur Faculté des Sciences de l'Éducation et leur Faculté des Sciences soient mandatées pour former les maîtres de l'Enseignement secondaire.

Germain Carreau

Droit

Après l'exposé des délégués et du doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal, exposé relatif au développement au sein de la faculté et des chambres professionnelles, les délégués ont fait part des objectifs des organismes qu'ils représentaient.

Par la suite, des discussions intéressantes entre délégués et diplômés ont permis d'amenuiser l'ancienne dichotomie existant soit entre praticiens du droit et théoriciens du droit soit entre avocats, notaires et professeurs de droit.

De ces échanges, nous devons retenir les propositions suivantes qui furent adoptées à l'unanimité:

1) il a été proposé par Me Jules Deschênes, c.r. et appuyé par Me A. Boucher: qu'un comité tripartite comprenant les représentants du Barreau de la Chambre des notaires et de la faculté de droit soit formé pour institutionaliser les rela-

tions entre la faculté de droit et les deux chambres professionnelles.

2) il a été proposé par Me André Paquette, appuyé par Me Jean-Louis Beaudoin, que la faculté de droit de concert avec le Barreau et la Chambre des notaires se préoccupent d'organiser un système d'éducation permanente financé par les inscriptions et les organismes intéressés.

Enfin, l'atelier a proposé que la faculté de droit s'intéresse à la mise sur pied d'un système de compilation électronique de la jurisprudence et des textes de loi et s'efforce d'y faire collaborer les organismes professionnels. Nul doute que le présent colloque aura contribué à exprimer les situations, les objectifs, les points de vue des organismes intéressés, nul doute que la rencontre d'aujourd'hui aura permis à tous de se mieux comprendre et que les délégués et tous les membres de notre atelier rapporteront dans leur milieu professionnel le fait qu'une plus grande collaboration est toujours possible.

Serge D. Tremblay

Hautes Etudes Commerciales

Les délibérations de l'atelier de l'École des Hautes Etudes Commerciales se résument en cinq points.

Au départ, il convient de préciser que le climat dans lequel a oeuvré l'atelier diffère sans doute de celui des autres ateliers. En effet, l'École des Hautes Etudes Commerciales prépare à un très large éventail de professions, dont une seule est constituée en corporation fermée; les comptables agréés.

L'École est appelée à former deux types d'hommes: le spécialiste des grandes techniques (comptabilité, économique et mathématiques appliquées) et l'administrateur, c'est-à-dire le meneur d'hommes et le responsable de la prise de décision.

De l'avis de l'atelier, cette polyvalence se traduit sur le plan universitaire par la nécessité de ne dispenser au premier cycle que la formation générale et une amorce seulement de spécialisation, la spécialisation définitive devant venir dans une étape ultérieure.

L'atelier s'est demandé si l'on pouvait entrevoir la constitution prochaine des administrateurs professionnels en corporation fermée. Une profession fermée se définissant par ses critères d'admission, ses objectifs communs et ses règles d'éthique, il nous semble impossible d'entrevoir cette évolution dans l'avenir prévisible. Par conséquent, le rôle de l'École sera d'assurer une bonne formation générale aux futurs administrateurs et de leur offrir des cours de perfectionnement après leur graduation.

L'atelier souhaite que l'École collabore avec les professions dans le domaine de l'éducation des adultes, et ce sur deux plans: celui des cours de perfectionnement pour les membres de la profession et celui de la formation des cadres intermédiaires. Conscient que le concours de l'École dans ce dernier domaine sera nécessairement limité, l'atelier fait sienne la recommandation du Rapport Parent de constituer des centres universitaires de sciences appliquées.

Traditionnellement, l'Institut des Comptables Agréés du Québec est étroitement lié aux universités. Dans les autres provinces, la profession comptable a établi très peu de liens avec les universités. Il est heureux de constater le rapprochement de la profession avec les universités qui s'amorce dans tout le pays à l'exemple du Québec.

André Desrochers, C.A.,

Sciences de l'éducation

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les discussions ont porté principalement sur les relations entre la faculté des Sciences de l'éducation et les associations professionnelles concernant la formation des éducateurs. Certains autres aspects ayant également fait l'objet de discussions furent considérés comme pré-requis à ce colloque: par exemple la définition du professionnel en éducation, le type d'institution qui doit le représenter et le rôle joué par les diverses facultés dans leur formation.

Voici maintenant les vœux qui ont été formulés:

1. Qu'il y ait le plus tôt possible création de comités conjoints qui permettent aux facultés des services de l'éducation de consulter les associations professionnelles sur leur programme et leurs méthodes d'enseignement.
2. Qu'il y ait un comité conjoint formé des associations professionnelles et des facultés des sciences de l'éducation pour déterminer les modalités d'admission des étudiants.
3. Que l'Université accorde à la faculté des services de l'éducation les crédits nécessaires pour effectuer des recherches en vue de connaître le mieux possible les besoins des enseignants quant à leur formation universitaire et professionnelle. Que les associations soient appelées à collaborer avec l'Université dans l'organisation de cette recherche; il y aurait peut-être avantage à ce qu'on mette au point un projet-pilote dans une région donnée vu l'évolution rapide des besoins dans ce secteur.
4. Qu'on intensifie les relations entre la faculté des sciences de l'éducation et les associations entre la faculté des sciences de l'éducation et les associations professionnelles de l'éducation quant à la formation professionnelle des éducateurs.
5. Les associations professionnelles et la faculté devraient travailler de concert pour définir les conditions d'admissibilité aux différentes professions de l'éducation.
6. Que l'Université augmente la quantité de professeurs soit sur le campus, soit dans les sous-centres universitaires suivant les besoins de formation ou de recyclage sentis

RAPPORT DU COLLOQUE (Ateliers)

MAI/JUIN 1967

19

et déterminés par l'Université et les associations professionnelles en fonction de chacun des départements de la faculté.

7. Que l'Université dans la répartition de ses budgets accorde la priorité à la recherche sur les problèmes de l'éducation et à la mise en place de programmes au niveau suprême, les deux étant intimement liés.

Bernard Laverdure

Bibliothéconomie

Voici les principales recommandations de l'atelier de Bibliothéconomie.

Etant donnée que la force de la profession est basée sur la qualité académique de l'école professionnelle.

- que l'école de bibliothéconomie est la seule de langue française dans la province de Québec.
- que le gouvernement et l'université McGill donnent à la "Library School" de cette institution, les moyens d'assurer un programme de 2 ans au niveau de la maîtrise, alors que de fait cette école ne répond qu'aux besoins d'une minorité dans la province.
- que l'école obtienne son accréditation dans le plus bref délai.

Il est proposé que :

le gouvernement et l'université tiennent compte des besoins de l'école en personnel et équipement pour assurer un programme décent au niveau du baccalauréat; que celle-ci accorde dès 1968 un programme de maîtrise et assure son rôle dans un programme d'éducation permanente.

— que le nombre de professeurs soit porté immédiatement à 6, nombre minimal pour obtenir l'accréditation au niveau du baccalauréat.

Il est recommandé que les autorités gouvernementales fassent l'inventaire des besoins en personnel des bibliothèques universitaires, publiques et scolaires, en collaboration avec les associations professionnelles et les écoles de bibliothécaires, et qu'en conséquence le gouvernement envisage d'accorder des bourses afin de favoriser les études dans ce domaine.

Il est recommandé qu'en ce qui concerne la formation des techniciens de bibliothèques les programmes soient élaborés en consultation avec les écoles de bibliothécaires et les associations professionnelles pour ne pas multiplier indument le nombre des techniciens.

Diététique

Voici les principales recommandations des membres de la Corporation des Diététistes du Québec et du corps enseignant de l'Institut de Diététique et de Nutrition.

1. Les membres présents reconnaissent qu'un lien étroit existe entre les professeurs et les membres de la corporation.
2. A cause de la pénurie de diététistes dans tous les secteurs, les membres souhaitent qu'une action conjointe entre l'université et la corporation favorise un meilleur recrutement de candidats à la profession de diététique. La formation universitaire devrait être subventionnée comme celle d'autres groupes para-médicaux par des subventions assurant un nombre fixe de bourses offertes chaque année aux étudiants des cours universitaires et post-universitaires.
3. La Corporation des Diététistes du Québec recommande la création dans les universités, des programmes de cours conduisant à des maîtrises professionnelles en nutrition appliquée et en administration des services alimentaires.
4. Les membres de la corporation sont d'avis que l'université devrait offrir des cours de recyclage et de perfectionnement.
5. Les membres reconnaissant que la corporation devrait organiser des comités permanents pour assurer la continuité des projets visant au recrutement, à l'organisation de cours et à l'obtention de bourses d'études.
6. Les étudiants et la corporation souhaitent que s'intensifient les relations entre la corporation, les étudiants et l'Association des Diplômés.

Mlle Marjolaine La Salle

Réhabilitation

Monsieur le Président,

L'École de réhabilitation, l'une des trois écoles para-médicales de la Faculté de Médecine, réunit trois sections autonomes : L'orthophonie-audiologie, la physiothérapie et l'ergothérapie. L'École dispense également son enseignement aux étudiants de l'École de prothèse et orthèse de la Province de Québec. Les finissants de nos trois sections sont appelés à pratiquer leur profession dans le cadre de leur association professionnelle respective :

1. La Société d'Orthophonie et d'Audiologie du Québec.
2. Les Physiothérapeutes de la Province de Québec, Inc.
3. La Société des Ergothérapeutes du Québec.

Ces associations provinciales sont des entités plus ou moins autonomes relevant d'associations déjà existantes, au palier national.

Les représentants de la faculté, des associations professionnelles et des étudiants formulent les suggestions et souhaits suivants :

1. Que l'École de réhabilitation revienne sur le campus universitaire en vue d'une meilleure intégration académique et matérielle de toutes ses sections.

2. Que l'on pousse l'intégration des cours théoriques et de formation clinique en vue d'une meilleure culture générale, d'une meilleure compréhension et d'une meilleure collaboration.
3. Que les associations professionnelles perfectionnent leurs structures au niveau provincial en vue d'un meilleur dialogue entre celles-ci et le corps enseignant.
4. Que l'Université facilite la poursuite des études de physiothérapie et d'ergothérapie au-delà du simple diplôme par l'institution de grades universitaires.
5. Que les étudiants s'inscrivent à leur association respective dès leur entrée à l'École et que des contacts réguliers et suivis s'établissent entre eux et leur association.
6. Que l'étude de la fabrication des prothèses et orthèses soit intégrée à la réhabilitation à titre de discipline paramédicale et que le niveau d'enseignement de cette discipline soit amélioré.

André Turbide

Technologie médicale

La corporation des technologistes médicaux du Québec et l'école de Technologie médicale considèrent qu'il y a un besoin urgent d'admettre dans ses cadres actuels un plus grand nombre de candidats à l'étude de la technologie médicale de façon à satisfaire la demande pressante dans les domaines hospitalier, investigatoire et de la recherche.

Attendu que le médecin de laboratoire doit répondre à des responsabilités cliniques accrues, il doit reléguer la responsabilité technique et certaines de ses tâches à un technologiste médical bien qualifié. La part de responsabilité qu'exigent de telles tâches nécessite une formation académique adéquate pour assurer la précision scientifique et la sécurité du malade. Aussi nous recommandons l'établissement dans l'immédiat d'un cours à grade universitaire en sciences médicales conduisant jusqu'à la licence.

Pour suppléer à la pénurie actuelle de ces technologistes médicaux, la corporation demande à l'école de technologie médicale d'accepter à la phase didactique de la formation un certain nombre d'étudiants libres qui recevraient l'entraînement pratiqué dans les laboratoires d'hôpitaux et ce, en attendant que soit établi le processus normal du niveau des entités académiques polyvalentes telles que décrites dans le rapport Parent et que l'on appelle "Institut".

Yolande Archambault

Administration Hospitalière

La première question le groupe no 18 considérant que les critères d'admissibilité aux études sont déterminés par l'ISAH.

Considérant que les critères d'admissibilité à la pratique sont déterminés par les employeurs,

RAPPORT DU COLLOQUE (Ateliers)

20

MAI/JUIN 1967

il est recommandé que les critères d'admissibilité des candidats aux études en administration hospitalière soient établis en consultation avec les organismes oeuvrant dans le milieu, laissant aux organismes professionnels le soin d'exercer des pressions auprès des employeurs.

2) L'enseignement est-il bien adapté aux besoins de la profession? Notre groupe est d'avis que l'Institut devrait continuer d'améliorer son enseignement d'administration hospitalière par l'entretien de relations continues avec l'école des Hautes Etudes Commerciales, que l'orientation de l'Institut soit dans le sens d'une école d'administration de services de santé et de bien-être. Compte tenu des diversités des besoins du marché.

3) A la question trois, le vœu fut émis que l'association des diplômés de l'Université serve d'intermédiaire pour faire connaître les services offerts par l'Université à ses anciens élèves et à ses professeurs.

4) En ce qui concerne les cours de rattrapage et de perfectionnement il est recommandé que l'Institut développe des cours intensifs de recyclage pour le personnel des cadres supérieurs des hôpitaux et des autres services de santé en collaboration avec les organismes professionnels quant au contenu de ces cours.

5) Quant au projet conjoint de recherche il est recommandé que l'Institut prenne l'initiative d'intéresser les associations professionnelles à l'établissement d'un plan global de recherche en matière d'administration hospitalière.

6) Pour ce qui est de l'appui financier, il est recommandé que l'Institut recherche celui-ci auprès des associations professionnelles.

7) Pour ce qui est des contacts entre les associations et les étudiants, il est résolu que l'Institut favorise les contacts entre les organismes professionnels et les étudiants.

Léo Gilbert

Education physique

Recommandations:

Considérant la grave pénurie de spécialistes en éducation physique prouvée récemment par une enquête statistique de la division d'éducation physique du ministère de l'éducation,

1) Nous recommandons que l'Université prenne les mesures nécessaires pour assurer la préparation et la formation d'un plus grand nombre de spécialistes en éducation physique.

2) Reconnaisant d'une part l'évolution croissante dans le domaine de l'éducation physique sous la forme d'une nouvelle discipline appelée "les disciplines de l'homme en mouvement", et d'autre part les difficultés d'opération et de réalisation dans le contexte d'école d'hygiène et de la faculté des sciences de l'éducation, nous recommandons que:

- les structures actuelles du département de l'éducation physique soient changées en vue d'obtenir le plus tôt possible l'autonomie désirée et désirable.
- que l'Université offre à ceux qui ont complété des études du premier grade la pos-

sibilité de se spécialiser au niveau des études supérieures en éducation physique.

c) que dans tous les cours donnés au niveau du premier grade, on tienne compte de la situation et des conditions particulières d'enseignement du Québec.

d) que l'Université reconnaisse les besoins de recyclage et de rattrapage, et de perfectionnement pour les spécialistes en éducation physique et qu'elle prenne les mesures nécessaires pour y répondre dans un avenir immédiat.

3) A.E.P.R. trouve malheureux que le département de l'éducation physique ne puisse offrir durant l'été 1967 des stages de perfectionnement à cause des difficultés d'ordre financier; les membres de l'association espèrent que cette expérience fâcheuse ne sera pas répétée.

Diane Carrière

Urbanisme

L'Urbanisme est une profession jeune au Québec puisque l'Institut d'Urbanisme de l'Université n'existe que depuis 1961 et que la Corporation des Urbanistes, organisme professionnel, n'a été créé par le législateur qu'en 1963. Il faut noter par ailleurs que la Province de Québec est un des rares états Nord-Américains où la pratique de l'Urbanisme est contrôlée par une corporation mandatée pour ce faire par le gouvernement.

1) Rapports entre la faculté et l'organisme de caractère professionnel.

Les rapports entre l'Institut d'Urbanisme et la Corporation des Urbanistes ont déjà existé puisque ce sont les mêmes hommes qui ont inspiré la création de l'un et de l'autre. Actuellement, d'une part les professeurs de l'Institut sont majoritaires au sein du Comité d'admission des nouveaux membres de la Corporation. D'autre part cette dernière est représentée à l'Institut par 4 ou 5 membres qui y enseignent, soit la majorité du corps professoral.

Malgré ces rapports existants, tout le monde est d'accord pour qu'ils soient renforcés. Par exemple, un membre de la Corporation pourrait se charger de faire la liaison entre l'organisme professionnel et l'Institut.

2) Les critères d'admissibilité à la profession. Actuellement, la Corporation a le droit exclusif d'accepter ou de refuser des candidats à la profession en fonction des normes définies par la Loi. Mais ce droit exclusif est tempéré par la présence majoritaire de professeurs des Universités au Comité d'admission.

3) L'enseignement est-il bien adapté aux besoins de la profession?

Malgré les efforts importants faits jusqu'ici par l'Université, il apparaît à l'expérience qu'il faut plus de 2 ans pour acquérir les bases de la profession.

C'est pourquoi, il est proposé de mettre en oeuvre dans les plus brefs délais possibles, le nouveau programme du baccalauréat qui ferait précéder les 2 années actuelles de maîtrise de 4 années de formation générale, le doctorat venant couronner le cycle des études en urbanisme.

Marcel Gaudreau, sec.

Hygiène

Les membres de l'atelier sont d'avis qu'il revient à l'association et non à la faculté d'établir les critères d'admissibilité à la pratique de la profession. L'enseignement donné actuellement à l'école répond à des normes d'accréditation américaines; il faudrait envisager la formation d'un organisme d'accréditation canadienne.

Il existe à l'école d'hygiène des services dont pourraient bénéficier les diplômés; il s'agit de les faire connaître dans notre milieu professionnel. L'atelier émet le vœu d'une publication régulière d'un bulletin de liaison. Ce bulletin pourrait être publié conjointement par l'école d'hygiène et par notre association professionnelle.

Dr Jeanne Legendre

Dernière heure

Le chanoine Lionel Groulx

En apprenant le décès du chanoine Lionel Groulx, le président des Diplômés de l'Université de Montréal, Me Jean-Claude Delorme, a déclaré que "c'est avec une profonde émotion que les anciens étudiants de l'Université voient disparaître celui qui fut le Maître de plusieurs d'entre eux."

"Rares sont les Québécois d'aujourd'hui", a-t-il déclaré, "qui n'ont pas été influencés de quelque façon, ou bien par son oeuvre gigantesque, ou bien par son rayonnement de sa personnalité. Le chanoine Groulx a en effet été beaucoup plus qu'un très grand historien du Canada français; il a incarné aux yeux de toute la collectivité universitaire, l'image d'un chercheur rigoureux et objectif. A une époque où, d'une part, on avait généralement tendance à mettre l'Histoire du Canada au service de toutes sortes de thèses politiques ou religieuses et où, d'autre part, l'absence de recherches scientifiques se faisait gravement sentir au niveau de l'enseignement universitaire, le chanoine Groulx a créé, presque seul, la première chaire d'enseignement de l'Histoire du Canada et a permis à l'Université de Montréal de dépasser, dans ce domaine, les strictes limites de l'enseignement pour s'engager dans de véritables travaux de recherches qui sont le propre d'une grande Université".



A la collation des grades

L'Université décerne quatre doctorats honorifiques

Au moment d'aller sous presse, il reste quelques jours avant la collation des grades qui aura lieu le vendredi 26 mai, à 15 heures.

Pour la première fois cette cérémonie se tient au Centre sportif et se déroule en une seule séance, contrairement aux années précédentes, alors qu'elle avait lieu à l'Auditorium et était divisée en 2 séances.

Le stade d'hiver, avec ses 2,500 sièges, offre donc la possibilité de réunir tous les diplômés, environ 1,500 obtenant un premier grade (baccalauréat, licence ou doctorat professionnel) et environ 200, une maîtrise, un D.E.S. ou une licence canonique.

Le recteur procède à la remise de 26 Ph.D. réguliers et de 4 doctorats honorifiques attribués aux personnalités suivantes: l'Honorable Daniel Johnson, Premier Ministre de la Province de Québec; son Excellence M. Pierre Dupuy, Commissaire général de l'Exposition Universelle et Internationale de 1967; le Dr. Omond McKillop Solandt, Chancelier de l'Université de Toronto et Président du Conseil des Sciences du Canada; M. Victor Barbeau, Maître de conférences à l'École de Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Montréal et président de l'Académie canadienne-française.

L'honorable Daniel Johnson (doctorat honorifique en droit)

Licencié en droit de l'Université de Montréal en 1940, M. Johnson était élu député du comité de Bagot dès 1946, et nommé adjoint parlementaire du premier ministre en 1954. Minis-

tre des Ressources hydrauliques dans le Cabinet Duplessis, il est élu en 1962 chef de l'Union nationale et il est depuis juin 1966 Premier ministre de la Province.

Son excellence **monsieur Pierre Dupuy** (doctorat honorifique en droit)

M. Dupuy est diplômé en droit de l'Université de Montréal (1920), et licencié en lettres de l'Université de Paris (1922). Il commença cette même année une carrière diplomatique à laquelle il se consacra pendant 42 ans, et qui en fait le doyen de Service diplomatique canadien. Il occupa successivement les postes de consul du Canada à Paris en 1940; chargé d'affaires auprès des gouvernements belge et néerlandais à Londres et auprès du gouvernement français à Vichy (1940-1941), chargé d'affaires auprès du gouvernement allié à Londres (1943), chargé d'affaires auprès du gouvernement belge en 1944 à Bruxelles; ministre et ensuite ambassadeur aux Pays-Bas (1945-1952), ambassadeur en Italie (1952-1958), ambassadeur en France (1959), dernier poste qu'il occupa avant sa nomination comme Commissaire général de l'Exposition universelle.

M. Omond McKillop Solandt (doctorat honorifique en sciences)

M. Solandt reçut son doctorat de la Faculté de médecine de l'Université de Toronto en 1936. Après des études post-universitaires à l'hôpital de Londres, il obtint le M.R.C.P. et par la suite le titre de "fellow" de Trinity Hall. Après plusieurs missions

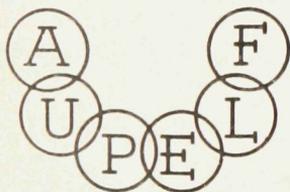
de recherches en Asie et en Europe, il revint au Ministère de la Défense nationale d'Ottawa en 1946. Lors de la formation du Conseil de recherche pour la défense, il devint le premier Président et membre scientifique du Comité d'état-major et du Conseil de la Défense; Vice-président en 1956 à la recherche et au développement des chemins de fer nationaux du Canada, il est nommé en 1962 vice-président et directeur à la recherche et au développement de Havilland Aircraft of Canada Limited. Il fut de 1957 à 1963, l'un des gouverneurs de l'université Sir George Williams de Montréal.

M. Victor Barbeau (doctorat honorifique en lettres)

M. Barbeau a fait ses études à l'Université Laval, à l'université de Paris et à l'École des Hautes Etudes Urbaines de Paris. De 1952 à 1962, il enseigna la langue et la littérature française à l'École des Hautes Etudes commerciales et fut professeur invité aux Universités McGill et Laval dans la période 1937-1943. Plusieurs associations lui doivent leur existence; telles "La Familiale", l'Alliance des Coopératives de Consommation, la Société des écrivains canadiens (co-fondateur), l'Académie canadienne-française. Il est également fondateur et directeur de la revue *Liaison*. M. Barbeau est l'auteur de plusieurs livres dont *Les cahiers de Turc*; *Mesure de notre taille*; *Le français du Canada*; *La face et l'envers*.

“L’université et la recherche scientifique aujourd’hui”

Du 8 au 12 mai 1967



L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française a tenu à l'Université un colloque sur "l'Université et la recherche scientifique aujourd'hui". Environ trois cents participants représentant une quarantaine d'universités et

une vingtaine de grands instituts ou centres publics de recherche se sont inscrits à ces assises. Le thème a été étudié sous les quatre aspects suivants: 1. l'université dans l'élaboration des politiques de recherche; 2. l'université et la formation des chercheurs; 3. le statut et la situation de l'enseignant considéré comme chercheur; 4. la coopération dans la recherche scientifique aussi bien dans le cadre national que sur le plan international. Chacun de ces quatre aspects a fait d'abord l'objet d'un rapport introductif et a ensuite été étudié par divers groupes de travail. Un rapport de synthèse a été présenté lors de la séance de clôture.

La séance inaugurale a eu lieu au grand salon du Centre social le lundi 8 mai. Outre les quelque vingt recteurs et les nombreuses personnalités universitaires déjà inscrits au colloque, de nombreux membres du corps diplomatique et quatre ministres africains de l'Education étaient présents: M. Amon Tanoh, de Côte d'Ivoire; M. Bocco, du Dahomey; M. Djadi, du Congo-Kinshasa; M. Bouw, du Sénégal. Cette séance inaugurale comportait des allocutions de M. le recteur Roger Gaudry, de M. le vice-recteur Lucien Piché, président du colloque, de M. Mohammed El Fasi, recteur de l'Université Mohammed V du Maroc, de M. Gabriel



Au début de la séance inaugurale, M. le recteur Roger Gaudry a souhaité la bienvenue aux participants du colloque. Avaient aussi pris place sur la scène M. Marcel Bouchard, M. Mohammed El Fasi, M. Marcel Masse, M. Jean-Luc Pépin, M. Lucien Piché, M. Jean-Noël Tremblay, M. Pierre Auger, M. Gabriel d'Arboussier et M. Claude Renard.

d'Arboussier, sous-secrétaire général des Nations-Unies et directeur de l'UNITAR, de M. Marcel Masse, ministre d'Etat à l'Education du Québec, de M. Jean-Luc Pépin, ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources naturelles du Canada et de M. Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles du Québec. M. Pierre Auger, directeur général de l'Organisation européenne de recherches spatiales, a prononcé la conférence inaugurale intitulée: "Politique de la recherche, politique de la culture".

Conférence inaugurale

M. Auger a commencé par poser trois problèmes: dualisme recherche - culture; dualisme science-humanisme; possibilité d'une politique en ces domaines. Au sujet du premier doublet recherche-culture, il a souligné "qu'il existe une relation de réciprocité: on ne peut établir une culture scientifique que sur la base de connaissances, lesquelles ont été elles-mêmes établies par des recherches. D'autre part, on ne peut effectuer des recherches valables qu'à partir d'un ensemble de connaissances, donc d'une culture adéquate". A partir de cette constatation, il a défini deux rôles essentiels de l'Université: "Créer les conditions d'une recherche efficace et vivante, organiser l'introduction judicieuse dans la culture des résultats de cette recherche". Cette dynamique de la culture, a continué M. Auger, pose des problèmes nouveaux; entre autres, celui du recyclage des adultes: "Il ne suffit pas pour qu'une culture soit vivante, qu'elle soit pourvue de cette vie au moment où elle est fournie à une jeunesse avide de connaissances sur le monde actuel, il faut que cette vie soit ensuite entretenue chez les adultes..." Et M. Auger d'ajouter: "Il me semble, personnellement, que l'Université n'a pas encore compris le rôle qui lui reviendrait de droit dans la véritable mutation sociale qu'il faudra

bien accomplir si l'on veut éviter dans l'avenir de graves problèmes d'incompréhension entre générations et d'inadaptation professionnelle de la population d'âge moyen".

Dans la seconde partie de sa conférence, M. Auger a commencé par rejeter le dualisme culture scientifique et culture humaniste en définissant la culture comme "l'acquis total spirituel, matériel et moral d'une société". Il a préconisé deux méthodes pour remédier à ce dualisme: l'une qui consiste à "établir la continuité entre les disciplines de l'esprit en allant de proche en proche depuis les mathématiques jusqu'à la philosophie" et l'autre, à "prendre conscience de cette unité profonde de toutes les disciplines ressortissant de la pensée rationnelle, quel que soit l'objet ou le sujet de leur effort, la nature inanimée, la vie, l'homme, ses sociétés, son histoire, sa pensée elle-même".

M. Auger a abordé le problème de l'établissement d'une politique en soulignant qu'elle devrait "favoriser les liens et les passages entre les départements et les facultés des universités, les grandes écoles ou les autres institutions de recherche et d'enseignement". Après avoir souligné que "la grande science se fait maintenant grâce à des équipes fortement multidisciplinaires", il a insisté sur la nécessité que cette politique de liaison et de continuité ne se manifeste pas seulement "dans la structure des universités et écoles, mais aussi dans la nature, la variété et la valeur sociale des diplômes décernés par ces établissements". M. Auger a conclu en établissant ainsi les devoirs de l'Université quant à l'établissement d'une politique de culture et de recherche. Elle doit d'abord conduire elle-même des recherches puisqu'elle assure la formation des chercheurs. D'autre part, puisqu'elle constitue une réserve de compétences dans les diverses disciplines, elle doit répondre aux demandes qui lui sont faites par les gouvernements et leurs organes exécutifs lors de la formation de commis-

sions et de conseils. Elle doit enfin offrir à ceux qui ne sont plus ou n'ont jamais été étudiants la possibilité de compléter leur culture.

Rapports introductifs

L'étude des quatre aspects du thème a été précédée de rapports introductifs présentés, le lundi, par M. Marc Zamansky, doyen de la Faculté des sciences de Paris, et le mardi, par M. Marcel Homès, recteur de l'Université libre de Bruxelles; M. Louis-Paul Dugal, vice-doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke; M. Henri Chombart de Lauwe, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études de Paris et M. Abdesselem, recteur de l'Université de Tunis. Les journées du 10 et 11 mai ont été consacrées à l'étude par groupes de travail. Les présidents de ces groupes sont M. André Lichnerowicz, professeur au Collège de France; M. Vladimir Kourganoff, professeur à la Faculté des sciences de Paris-Orsay; M. Fernand Dumont, directeur de l'Institut des sciences humaines de l'Université Laval; M. Olivier Reverdin, vice-président de la section des sciences humaines du Conseil national de la recherche scientifique de Suisse.

Ce colloque international a pris fin avec la présentation du rapport de synthèse et le débat général le vendredi 12 mai. C'était le troisième colloque international organisé par l'AUPELF, le premier avait eu lieu à Beyrouth en 1964 et avait été consacré aux études africaines et orientales dans l'université francophone; le second, tenu à Genève en 1965, avait porté sur les bibliothèques universitaires. Les Actes du colloque renfermant le texte intégral des rapports introductifs, des communications, les résumés des travaux des commissions et le rapport de synthèse seront publiés par les soins de l'Association.



De gauche à droite: M. Pierre Carignan, directeur de l'Institut de recherche en droit public de la Faculté de droit, M. René Gauthier, directeur général de l'Immigration du Québec, M. Jacques Brossard et M. Jean-Guy Cardinal, doyen de la Faculté de droit.

Aux Presses de l'Université

Lancement d'un ouvrage de M. Jacques Brossard

Le 4 avril dernier, avait lieu le lancement de l'Immigration, un ouvrage de M. Jacques BROSSARD, professeur agrégé à la Faculté de droit. Rédigée sous l'égide de l'Institut de recherche en droit public de la Faculté de droit, pour le compte du Comité parlementaire de la Constitution, cette étude est la première d'une série dont la publication est confiée aux Presses de l'Université de Montréal.

Dans cette étude rédigée il y a deux ans et remise à jour depuis, le professeur Brossard examine d'abord quelles sont, en matière d'immigration, les compétences respectives de l'Etat fédéral et des Etats membres, dans certaines fédérations. Il traite ensuite de la répartition au Canada des compétences et des pouvoirs en la matière, avant d'examiner l'étendue et la nature des activités du gouvernement central et

des Etats provinciaux en ce domaine. Enfin, l'auteur fait quelques suggestions, notamment la formation d'une Commission fédérale-provinciale dotée de certains pouvoirs en matière d'immigration.

M. Jacques Brossard est né à Montréal. Licencié en droit de l'Université de Montréal et admis au Barreau de la Province de Québec en 1956, il poursuit des études politiques à l'Université d'Oxford. De 1957 à 1964, il fit partie du Ministère canadien des affaires extérieures et de son corps diplomatique et consulaire. Il fut successivement secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires et consul du Canada en Amérique latine, autant de fonctions qui lui permirent de s'intéresser à l'immigration. Professeur agrégé à la Faculté de droit, M. Brossard est attaché à l'Institut de recherche en droit public.

M. R. de Chantal est nommé doyen de la Faculté des lettres

Photo Centrale de photographie de l'U de M

M. René de CHANTAL, directeur des affaires culturelles au Ministère des affaires extérieures, vient d'être nommé doyen de la Faculté des lettres. Le nouveau doyen a été professeur à la Faculté des lettres de 1962 jusqu'à sa nomination au Ministère des affaires extérieures en 1966. Il dirigea le Département d'études françaises et fonda la revue "Etudes françaises", dont il fut le premier directeur.

M. de CHANTAL est né à Moose Creek en Ontario en 1923. Il a obtenu un baccalauréat ès arts à l'Université McGill et une licence ès lettres à la Sorbonne en 1951. Il est titulaire d'un diplôme de professeur de français

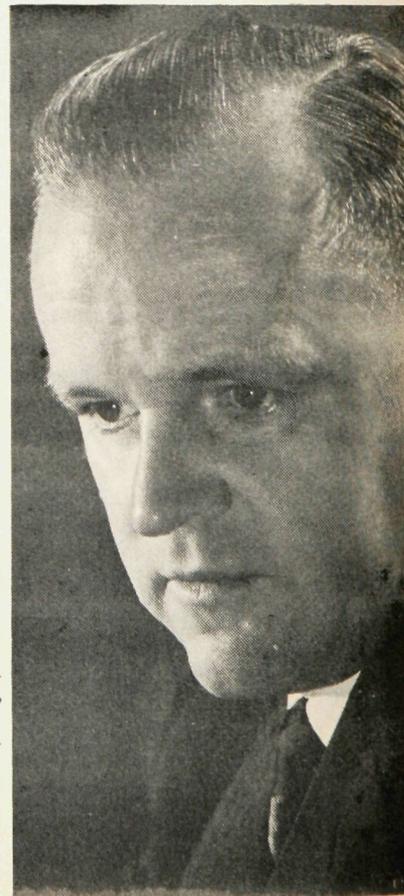


Photo Centrale de photographie de l'U de M

de l'Institut des professeurs français à l'étranger et docteur de l'Université de Paris.

M. de CHANTAL a été professeur de littérature à l'Université d'Ottawa et de 1953 à 1963, il tint la rubrique hebdomadaire du bon langage au journal "Le Droit". Une partie de ses chroniques parurent aux éditions de l'Université d'Ottawa en 1956, sous le titre "Chronique de français". Il fait partie de l'équipe "La parole est d'or" de Radio-Canada. Il est membre de la Société Royale du Canada et vient d'être nommé membre de l'Académie canadienne-française.

Les Presses de l'Université de Montréal publieront, sous peu, la thèse de doctorat de M. de CHANTAL: "Marcel PROUST, chronique littéraire". Le nouveau doyen commencera son décanat au cours du mois de juin.

Le doyen Dagenais

Le doyen actuel de la Faculté des lettres, M. Pierre DAGENAIS quittera le décanat en juin après un mandat de cinq ans bien rempli.

Au cours de ces années, la Faculté des lettres a subi de nombreuses modifications: une licence basée sur trois années d'études a été établie; plusieurs certificats d'études supérieures nouveaux (D.E.S.) sont offerts aux étudiants; une licence d'enseignement secondaire est accessible aux enseignants en exercice, grâce à des cours d'été complétés par des cours radiodiffusés; enfin huit départements ont été soit créés, soit réorganisés.

Le doyen a été également très actif à la Commission des études en siégeant particulièrement à la Sous-Commission des grades

Supérieurs (S.C.G.S.) et à la Sous-Commission des Premiers Grades (S.C.P.G.).

M. Dagenais a été le fondateur du Département de géographie qu'il a dirigé de 1947 à 1962. Il est titulaire d'une licence ès sciences commerciales, d'une licence ès lettres (géographie) Paris (1937) et d'un doctorat de l'Université de Grenoble (1939).

Membre de la Société Royale du Canada et de l'Académie des sciences morales du Québec, M. Dagenais a publié beaucoup de travaux dans sa discipline.

Le congé d'études qu'il entreprendra en juin prochain lui permettra de mettre au point un ouvrage sur la méthode géographique grâce à des recherches dans divers centres géographiques du Canada et des Etats-Unis.

L'Institut de recherche en droit public

L'Institut de recherche en droit public de la Faculté de droit a été créé au printemps de l'année 1961, grâce à l'aide financière du gouvernement québécois qui souhaitait depuis longtemps l'établissement d'un tel organisme.

Il a pour but de favoriser et d'organiser la recherche en droit public, particulièrement en droit constitutionnel et en droit administratif. Toutefois un problème touchant au droit public peut y être étudié sous ses multiples aspects politiques, économiques ou sociaux. Cette concentration de recherches sur le droit constitutionnel et sur le droit administratif s'explique ainsi: la littérature juridique de droit public et d'expression française est presque inexistante au Canada et jusqu'à ces dernières années, l'étude du droit public, dans les facultés de droit du Québec n'était point proportionnée à l'importance croissante prise par ce droit dans un état moderne.

L'Institut de recherche en droit public s'intègre à la Faculté de droit dont il dépend pour la constitution de sa direction et l'approbation de son budget. Il ne s'y donne toutefois aucun enseignement conduisant à un grade universitaire. Cependant, certains membres de l'Institut participent à l'enseignement dispensé par la Faculté.

Outre son directeur, M. Pierre Carignan, professeur titulaire, l'Institut compte présentement cinq attachés de recherche permanents: M. Jacques Brossard, Mme Andrée Lajoie-Robichaud, M. Yves Ouellette, Mlle Luce Patenaude et M. Gilles Pépin. Des professeurs de droit public et des étudiants du doctorat collaborent aussi aux recherches en cours.

L'Institut met à la disposition de ces chercheurs une bibliothèque qui compte environ 7,500 ouvrages traitant principalement de droit administratif et de droit constitutionnel et une certaine de périodiques spécialisés. Pour

ce qui est des ouvrages concernant le droit en général, les chercheurs ont accès à la bibliothèque de la Faculté qui compte environ 46,000 volumes.

L'Institut s'exprime par la préparation et la publication d'ouvrages scientifiques entrepris de sa propre initiative ou à la demande d'autres institutions. Depuis sa fondation, il a reçu des commandites venant d'organismes fédéraux, provinciaux ou privés pour une somme d'environ \$100,000. Sont déjà parus les ouvrages suivants: **Les mécanismes de législation, d'administration et d'interprétation de la fiscalité fédérale**, par les professeurs Robert Bertrand, Alice Desjardins et René Hurtubise de la Faculté de droit, avec la collaboration de M. Yves Ouellette (étude accompagnant le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité — Commission Carter); **L'Immigration**, par M. Jacques Brossard. Cet ouvrage est le premier d'une série

qui paraîtra aux Presses de l'Université de Montréal et qui comprendra les études suivantes : **Les pouvoirs extérieurs du Canada et du Québec**, par M. J. Brossard, M. André Patry et Mme Elisabeth Weiser; **La cour suprême du Canada en tant que tribunal constitutionnel**, par M. Jacques Brossard; **La cour suprême du Canada en tant que tribunal civil**, par M. Jean-Louis Beaudouin, professeur assistant à la Faculté de droit; **Les tribunaux administratifs et la constitution**, par M. Gilles Pépin, professeur agrégé à la Faculté de droit; **Le territoire québécois**, par M. Gérard La Forest; **La radio et la radio-diffusion**, par M. Bernard Benoist; **L'aéronautique**, par M. Michel Pourcelet, professeur assistant à la Faculté; **Les compétences générales de l'Etat fédéral**, par divers auteurs.

En plus de cette série d'études préparée pour le Comité parlementaire de la Constitution et pour laquelle il a fait appel à quelques chercheurs d'autres universités canadiennes, l'Institut poursuit des travaux pour des organismes provinciaux tels que le Bureau de révision du Code civil, le Comité d'étude sur l'expropriation, la Commission d'urbanisme et le Conseil canadien des recherches urbaines et régionales. Certaines de ces études sont déjà terminées : **Les structures administratives régionales au Québec**, par Mme Andrée Lajoie-Robichaud; **L'extension territoriale du code civil actuel dans la Province de Québec**, par Mlle Luce Patenaude; **Le pouvoir de la Législature de Québec de modifier la forme du code civil**, par Mlle Patenaude; **Relevé des lois provinciales et fédérales relatives à l'expropriation et mise à jour**, par Mlle Patenaude. Par ailleurs, Mme Lajoie-Robichaud prépare actuellement deux études intitulées : **Le pouvoir déclaratoire du Parlement du Canada et Expropriation : compétence législative et organisation judiciaire**.

L'Institut d'Etudes Médiévales: 25^e anniversaire d'affiliation

L'Institut d'Etudes Médiévales de la Faculté de philosophie célèbre cette année son 25^e anniversaire d'affiliation à l'Université de Montréal. Fondé en 1930 au Studium Générale des Dominicains à Ottawa, l'Institut fut affilié à l'Université en 1942 et transporté à Montréal. Depuis, 18 doctorats, 60 maîtrises et 56 licences y ont été décernés. L'Institut a constitué une bibliothèque en civilisation médiévale qui compte aujourd'hui 50,000 volumes et publié depuis sa création une trentaine de livres dont la plupart sont édités conjointement à Montréal et à Paris (Vrin). Depuis 1947, d'éminents conférenciers ont été invités chaque année par l'Institut dans le cadre des Conférences Albert-le-Grand.

Une rencontre professeurs-étudiants à laquelle assistait M. Roger Gaudry, recteur de l'Université, a eu lieu le 10 avril dernier pour souligner cet anniversaire. M. Vianney Décarie, directeur du Département de philosophie, a souligné le développement rapide de l'Institut et le R. P. Benoit Lacroix, directeur de l'Institut, a rappelé les caractéristiques de l'enseignement qui y est dispensé.

On a rappelé aussi à cette occasion le tenue à Montréal en septembre prochain du Congrès international de philosophie médiévale organisé par l'Institut et dont M. Etienne Gilson de l'Académie française sera le président d'honneur.

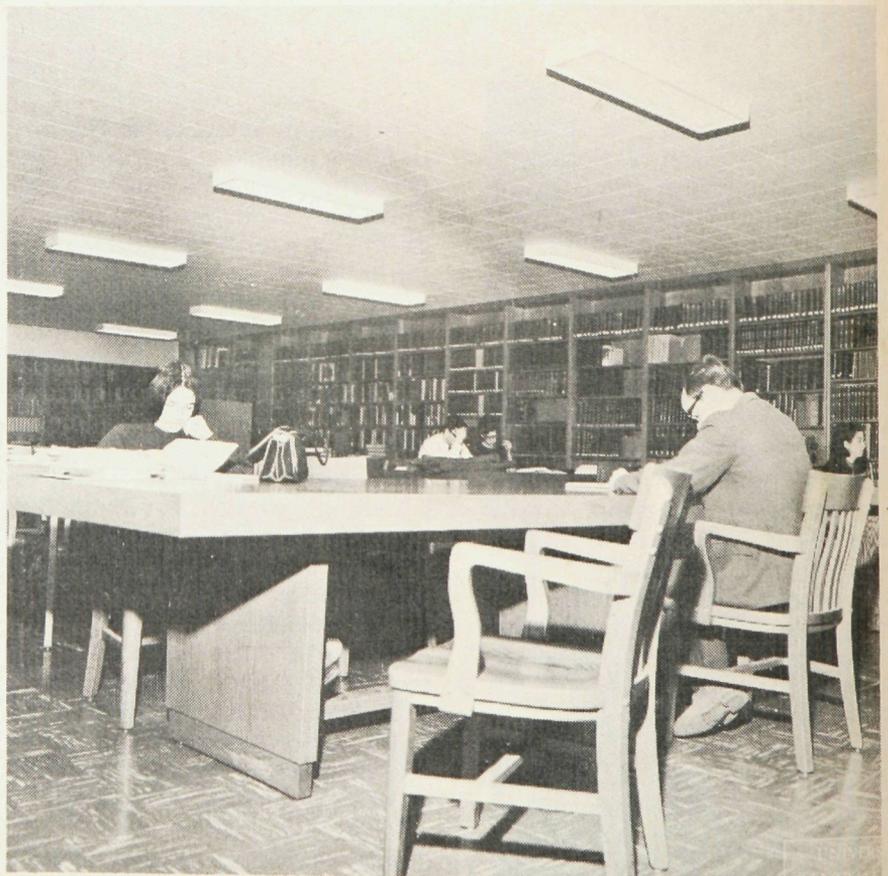


Photo Centrale de photographie de l'U de M

La bibliothèque de l'Institut, logée au monastère des Dominicains, 2715, Côte Ste-Catherine.

Nouvelles structures aux Presses de l'Université

Les Presses de l'Université de Montréal qui ont été créées en 1963 par le vice-recteur M. Lucien Piché, à la suite de recommandations d'un comité du recteur, ont déjà un actif fort impressionnant. Plus de soixante-cinq volumes, ouvrages et études diverses ont été publiés; quatre revues sont éditées par ses soins: "Etudes françaises", "Conjoncture économique canadienne", "Meta" (journal des traducteurs) et la "Revue canadienne de biologie". En septembre 1966, les Presses mettaient un service de librairie à la disposition des professeurs et des étudiants pour qu'ils y trouvent les livres dont ils ont besoin pour leurs études et leurs recherches.

Afin de tenir compte de ce développement très rapide et de permettre la réalisation de projets de plus en plus nombreux, de nouvelles structures viennent d'être établies. M. Lucien Piché qui était directeur devient président d'un Conseil d'administration de cinq membres devant lequel le directeur des Presses et le directeur de la Librairie seront responsables de leur gestion. Outre son président, ce Conseil est composé de M. P. Lacoste, vice-recteur associé et des professeurs suivants: le docteur J.-P. Cordeau, professeur titulaire et directeur du Département de physiologie de la Faculté de médecine; M. M. L'Abbé, professeur titulaire et directeur du Département de mathématiques de la Faculté des sciences; M. G. Marcotte, chargé d'enseignement au Département d'études françaises de la Faculté des lettres.

M. Yvon Lewis devient adjoint administratif du vice-recteur

M. Yvon Lewis qui était directeur adjoint des Presses de l'Université devient l'adjoint administratif du vice-recteur. M. Lewis est au service de l'Université depuis plusieurs années.

Mlle
Danielle Ros,
directeur
des
Presses



Mlle Danielle Ros, qui était chef du Service de l'édition depuis deux ans, a été promue directeur des Presses de l'Université. Mlle Ros, qui est à l'Université depuis l'automne 1964, avait travaillé pendant huit ans dans une grande maison d'édition à Paris. Elle y avait fait des stages dans les domaines principaux de l'édition.

M.
Benoit Mercier,
directeur
de la
Librairie



M. Benoit Mercier qui était depuis janvier 1965 chef du Service commercial des Presses de l'Université et qui depuis septembre cumulait ces fonctions avec celles de chef libraire, a été nommé directeur de la Librairie. M. Mercier revient de France où il a été invité par l'Association nationale du livre français à l'étranger.

A la Direction des sports

Nouvelles structures et nominations

Le Conseil des Gouverneurs a sanctionné récemment l'établissement de nouvelles structures à la Direction des sports. Le Directeur des sports, qui relève dorénavant du vice-recteur, M. Piché, est assisté de deux adjoints qui ont pour responsabilité propre, l'un, l'organisation sportive, l'autre, l'administration des installations du Centre sportif.

La direction sera conseillée par une Commission des sports, actuellement en formation et qui comprendra des représentants de l'administration, du corps professoral, des étudiants et des diplômés. Cette commission remplacera l'actuel Comité des sports. Elle devra, dès sa mise en place, s'adonner à la mise au point du programme de parachèvement du Centre sportif qui comprend entre autres la construction d'un gymnase avec piscine.

L'établissement de ces nouvelles structures a amené les nominations suivantes: M. Gérald SIMOND, qui était depuis 1964, directeur des sports, conserve ce poste avec les responsabilités nouvelles amenées par la réorganisation. M. André HUNEAULT, adjoint au directeur des sports depuis 1965, devient adjoint au directeur des sports pour l'administration des installations du Centre sportif, responsabilité confiée auparavant à un régisseur. M. Jean-Pierre CYR, chargé d'enseignement au Département de l'éducation physique de l'École d'hygiène depuis trois ans, a été nommé adjoint au directeur des sports pour l'organisation des sports.

Ces informations générales extraites pour la plupart d'Hebdo-Information, ont été préparées par le Bureau de l'Information de l'Université de Montréal.

La vie des Diplômés

Médecine

M. Jean DAVIGNON, chargé d'enseignement au Département de médecine, vient d'être choisi boursier de la Fondation Markle de New York. Cette fondation, établie depuis 1927, a pour but d'aider les écoles d'enseignement médical en assistant financièrement des jeunes médecins engagés dans l'enseignement ou la recherche. Cette année, les boursiers sont au nombre de vingt-cinq dont trois Canadiens.

le **Docteur Gustave GINGRAS**, directeur de l'Ecole de réhabilitation, directeur exécutif de l'Institut de réhabilitation de Montréal et professeur titulaire au Département de médecine a reçu le 28 mai un doctorat honorifique en droit de l'Université Sir George Williams à l'occasion de la collation des grades du printemps.

Le **docteur Pierre JOLICOEUR**, professeur agrégé au Département de biologie, vient d'être invité à effectuer l'été prochain des recherches biostatistiques en collaboration avec le Dr James E. Mosimann, aux National Institutes of Health des Etats-Unis, à Bethesda, Maryland.

La Société de criminologie du Québec a attribué cette année son prix Beccaria au **Dr Richard Michaud**, psychiatre et criminologue. Ce prix vise à encourager le travail d'un chercheur dans le domaine de la criminologie.

Philosophie

Le **R. P. Bernard Mailhiot, o.p.**, professeur titulaire à l'Institut de psychologie, a obtenu une bourse du Conseil des Arts pour rédiger un volume sur "Kurt Lewin, premier théoricien de la dynamique des groupes".

Sciences

Le **R. P. Noël Mailloux o.p.**, professeur titulaire à l'Institut de psychologie, vient d'être élu vice-président de la Société internationale de criminologie.

M. Gilles G. CLOUTIER, professeur agrégé au Département de physique et directeur du Laboratoire de physique des plasmas, effectuera bientôt un voyage en France sous les auspices de l'Institut scientifique franco-canadien. Au cours de son séjour

M. Cloutier prononcera des conférences aux universités de Paris, de Grenoble et de Toulouse et visitera un certain nombre de laboratoires de physique des plasmas dans la région de Paris.

Musique

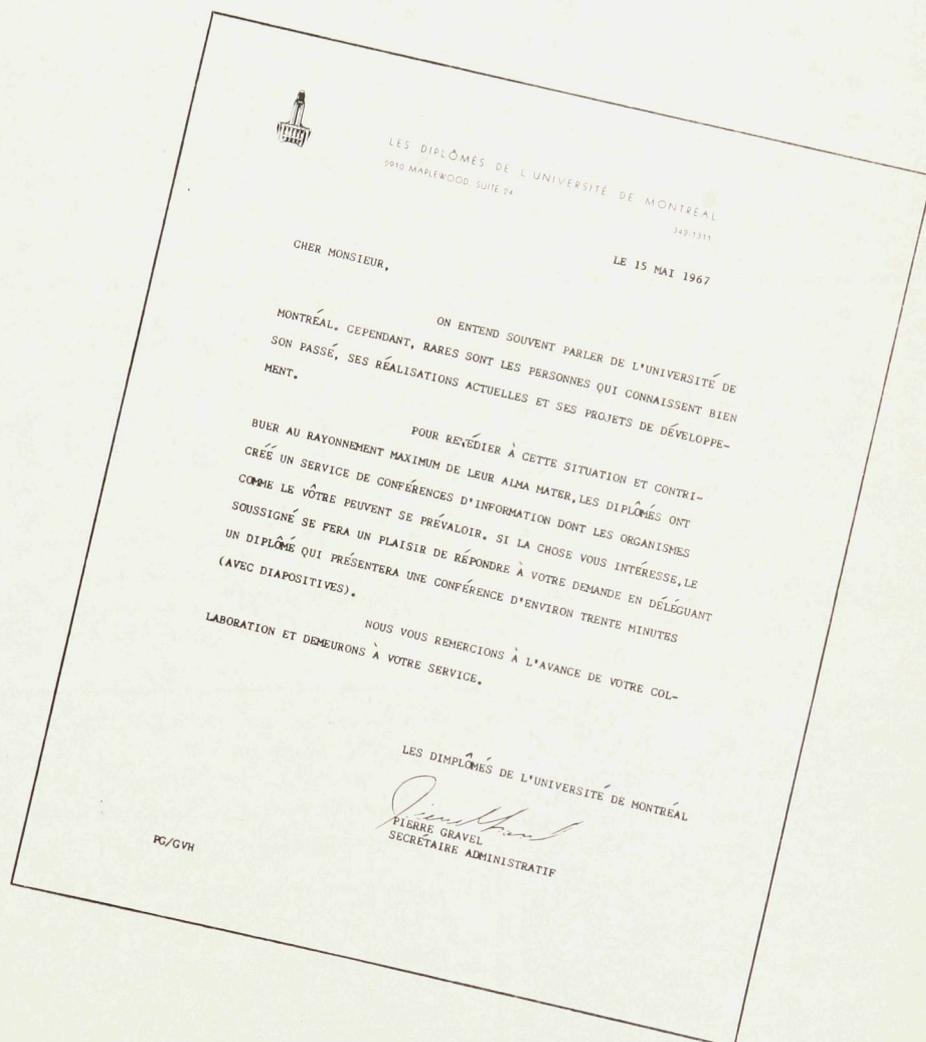
M. André PREVOST, professeur et compositeur, est l'auteur de l'oeuvre présentée lors du Gala d'inauguration du festival mondial, à la Place des Arts, les 29 et 30 avril. Cette oeuvre, intitulée "Terre des Hommes" (pour grand orchestre, choeurs et deux récitants) a été composée spécialement pour la circonstance.

M. Jean PAPINEAU-COUTURE, professeur et compositeur, a été élu le 29 avril dernier président du Conseil canadien de la Musique.

Si vous êtes responsable d'un groupement,
d'une association, d'un club social,

**Voici une lettre
que vous avez peut-être reçue...**
(ou que vous auriez dû recevoir)

...et à laquelle
plusieurs
personnes
se félicitent
d'avoir répondu
favorablement!



Pour vous, il en est temps encore...

Visites guidées de l'Université de Montréal

HORAIRES

du 3 juin au 15 septembre 1967

du lundi au vendredi

le samedi
le dimanche

de 13 à 17 heures

Visites à toutes les heures

de 10 à 17 heures

de 12 à 17 heures

Visites à toutes les demi-heures

du 16 septembre au 29 octobre 1967

le samedi et le dimanche seulement

Visites à toutes les heures

Les visiteurs sont priés de se rendre à la salle M-135
entrée par la porte principale, (Cour d'honneur).

Visites sur rendez-vous pour les groupes

s'adresser à 733-9951, postes 383 ou 513

Dépliants sur l'Université

Le Bureau de l'information vient de publier un dépliant qui donne des renseignements sur les facultés, écoles et instituts et qui présente le campus grâce à un plan "à vol d'oiseau". On peut se procurer ces dépliants au Bureau de l'information.

Université de Montréal,
C.P. 6128, Montréal 3.

Avec les Diplômés,

VISITEZ L'EUROPE !

VOYAGE NO 2

Montréal-Paris et retour

du 27 août au 17 septembre 1967

\$230.00

par personne

VOYAGE NO 3

Montréal-Paris et retour

du 15 septembre au 15 octobre 1967

\$215.00

par personne

ENCORE
QUELQUES PLACES
DISPONIBLES

DERNIÈRE CHANCE
DE S'INSCRIRE

Comité des voyages : LES DIPLÔMÉS,
C.P. 6128, Montréal 3.

Je serais intéressé à participer aux voyages en Europe organisés par les
Diplômés en 1967.

No 2 No 3

Nom.....

Faculté..... Promotion.....

Adresse.....

.....Tél. :.....

Tournoi de Golf annuel des Diplômés

8 juin / PGA / 8 juin

Le jeudi, 8 juin 1967

CLUB de GOLF municipal de Montréal

rue Sherbrooke est,
sur le parcours P.G.A.

Banquet: Le Réveillon

5,000 est, rue Sherbrooke

Billets:

Golf et banquet: \$10.00
Golf seulement: \$ 5.00
Banquet seulement: \$ 7.00

En Vente:

Secrétariat des Diplômés
2910, Maplewood, ch. 24
C.P. 6128, Montréal 3
Tél.: 342-1311

Réservez immédiatement — Nombre de places limité.

FONDS ANNUEL ALMA MATER

Si non réclamé, retourner à:
C.P. 6128, Montréal 3.

Un instant

Un geste

Un chèque

Un reçu

pour fins d'impôt

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	E	X	C	E	L	L	E	N	C	E	\$	R
II	N	\$		T			C	\$		M		E
III	S			U	\$		O			E		C
IV	E	\$		D	O	C	T	E	U	R	\$	H
V	I			I		O				I		E
VI	G	\$		A	L	M	A	M	A	T	E	R
VII	N			N		B		I		E		C
VIII	E	T	...	T	O	I	?	S		\$		H
IX	M	A	I	\$		E		E	T	U	D	E
X	E	\$		F	O	N	D	S	\$			\$
XI	N											\$
XII	T	O	T	A	L	\$	1	5	0	0	0	\$

O
T
A
L

\$15,000.00

FONDS ANNUEL DE L'ALMA MATER

No compte _____

Date _____

Payez à l'ordre de L'UNIVERSITE DE MONTRÉAL \$ _____

_____ dollars

100

Faculté _____

Année de promotion _____